

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-septième séance – Mercredi 4 décembre 2019, à 17 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente**

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Guillaume Barazzone* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs, *MM. Guy Dossan*, *Pierre Gauthier*, *Stéphane Guex*, *Alain de Kalbermatten*, *M<sup>me</sup> Christina Kitsos*, *MM. Laurent Leisi* et *Lionel Ricou*.

Assiste à la séance: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif.

### CONVOCATION

Par lettre du 21 novembre 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 3 décembre et mercredi 4 décembre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Le Conseil administratif a fait le point ce matin, à ma demande, sur la question des dépôts patrimoniaux du Carré-Vert, notamment de son impact sur la gestion des collections. Un communiqué de presse, diffusé cet après-midi, a été envoyé à la commission des arts et de la culture et à la commission des travaux et des constructions. J'en profite donc pour informer leurs présidents et leurs membres qu'elles seront invitées sur place, à une date à fixer, pour une visite in situ qui permettra de mieux se rendre compte de la situation. J'insiste sur le fait que les collections sont en sécurité. Cela étant, effectivement, les déménagements sont gelés le temps de trouver une solution adéquate à la question des chapes, donc des sols, et pour s'assurer des responsabilités de cette malfaçon. M. Pagani en a déjà parlé dans cette enceinte, une entreprise a effectivement mal fait son travail. Depuis, elle a malheureusement fait faillite. Un expert indépendant est nommé pour l'aspect touchant aux responsabilités et aux assurances. Je me réjouis de faire cette visite avec les deux commissions.

**La présidente.** Merci, Monsieur le magistrat.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** M<sup>me</sup> Esther Alder sera absente toute la soirée. M. Guillaume Barazzone sera présent à la séance de 20 h 30. J'annonce aussi le retrait du projet de délibération PRD-134, qui se trouve au point 192 de l'ordre du jour. Comme on était proche d'y arriver, j'en profite pour vous dire que cet objet est retiré... (*Rires.*)

#### 4. Questions orales.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je réponds à une question orale posée hier par M<sup>me</sup> Arlotti. Je confirme qu'elle reprend la question écrite QE-521 déposée par Morten Gisselbaek en février 2019. Elle est actuellement en traitement chez mon collègue Rémy Pagani, qui ne manquera pas d'y répondre de manière circonstanciée. Je réponds donc uniquement concernant la piscine des Vernets, qui est l'un des points soulevés par M<sup>me</sup> Arlotti. Elle voulait savoir quel était l'impact du déversement de l'eau de la piscine sur l'Arve et sur l'environnement.

C'est une préoccupation qui est tout à fait prise au sérieux dans le cas précis. Il est vrai qu'une fois par année, lors des grands nettoyages, c'est-à-dire à la fin août, début septembre, la totalité de l'eau – 2500 m<sup>3</sup> – est déversée dans l'Arve. Ce déversement ne se fait cependant qu'après un laps de temps minimum de vingt-quatre heures au cours duquel l'eau de la piscine n'a plus reçu aucun traitement. Cette pause est considérée comme suffisante par les experts pour que toutes les substances oxydantes et les agents désinfectants présents dans les produits de traitement que nous mettons d'habitude dans les eaux de baignade disparaissent. Du coup, au moment où elles sont déversées, ces eaux sont considérées comme non polluées et ne peuvent plus créer d'atteintes au milieu naturel. Un dernier contrôle de cette eau est fait par un technicien des Services industriels de Genève avant le déversement, afin d'éviter tout risque.

Nous devons procéder ainsi parce que le déversement d'une telle quantité d'eau dans les canalisations usuelles dépasserait très largement les capacités d'absorption du réseau d'écoulement ordinaire. Je vous confirme, en tout cas en ce qui concerne les Vernets, qu'aucune substance indésirable ne va dans l'Arve.

Je donne une réponse partielle à la question de M<sup>me</sup> Arlotti, et je rappellerai à mon collègue déjà cité d'y répondre de manière plus large pour l'ensemble des installations concernées.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

**5. Projet de délibération du 18 janvier 2017 de M. Pascal Holenweg: «Réduction du temps de travail du personnel municipal» (PRD-134)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- la légitimité sociale de la revendication de réduction du temps de travail et du partage des postes de travail; et l'évidence que l'évolution technologique donne, grâce à l'augmentation de la productivité du travail, de nouvelles possibilités de réduire le temps de travail nécessaire pour assurer à la population les services et les prestations dont la Ville a la charge, y compris des services nouveaux et des prestations nouvelles;
- la fonction de référence, pour le secteur privé, des statuts des fonctions publiques;
- la possibilité de créer des emplois utiles à la population par une réduction du temps de travail de la fonction publique;
- la possibilité d'opérer une réduction de l'écart entre hauts et bas salaires de l'échelle des traitements du personnel municipal, par une réduction du temps de travail compensée par une réduction du salaire pour les seules hautes classes de traitement,
- l'excellente situation financière de la Ville de Genève, telle qu'elle résulte de ses comptes,

et reconnaissant la nécessité de soumettre le présent projet de délibération en consultation auprès des organisations syndicales et des représentations du personnel municipal, ainsi que de les entendre lors des travaux en commission,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – L'article 90, alinéa 1, du statut du personnel de la Ville de Genève est modifié comme suit:

*Art. 90* Durée du travail – <sup>1</sup> La durée normale du travail est de 32 heures par semaine en moyenne, soit 1671 heures par année.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 174<sup>e</sup> année»: Annoncé, 4361.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

*Art. 2.* – L'échelle des traitements annuels du personnel de la Ville de Genève est modifiée comme suit:

- les traitements annuels des catégories A à G restent inchangés;
- les traitements annuels des catégories H à N sont réduits au prorata de la moitié de la réduction de la durée normale du travail;
- les traitements annuels des catégories O à V sont réduits au prorata de la réduction de la durée normale du travail.

*Art. 3.* – La moitié de la somme correspondant à l'impact du présent projet de délibération sur la masse salariale prévue au budget sera affectée à la création de postes de travail supplémentaires dans la fonction publique municipale, en internalisant les tâches (telles que le nettoyage et la surveillance des locaux et bâtiments de la Ville) actuellement externalisées et confiées à des entreprises privées. L'autre moitié de la somme sera affectée à parts égales à la réduction de la dette et à l'autofinancement des investissements.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est chargé de l'application progressive du présent projet de délibération dès, et à la condition impérative, qu'un accord aura été trouvé à cet effet avec les représentants du personnel et les organisations syndicales.

*(Le projet de délibération est retiré par son auteur.)*

**La présidente.** Nous reprenons nos travaux sur les rapports PR-1376 A et PR-1377 A concernant le Grand Théâtre, que nous traiterons successivement.

**6. Rapport oral de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 199 021 francs, au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir le déficit de la saison 2018-2019 et le déficit de la saison 2019-2020 (PR-1376 A)<sup>1</sup>.**

*Suite du premier débat*

**La présidente.** Je donne la parole à M<sup>me</sup> Maria Pérez. (*Signe d'étonnement de M<sup>me</sup> Pérez.*) C'est d'abord vous, finalement...

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Je voulais laisser M<sup>me</sup> Kraft-Babel intervenir d'abord...

**La présidente.** Désolée...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Très bien. C'est un débat-fleuve, je ne vais pas redire tout ce que mes excellents collègues ont dit hier soir à propos de la faillite dans la conduite de cette institution.

J'aimerais cependant réitérer ce que j'ai déjà dit et insister auprès du magistrat sur le fait qu'il y a une inégalité de traitement crasse entre les institutions subventionnées par la Ville de Genève, puisqu'on permet au Grand Théâtre des choses qu'on ne tolère pas de la part d'autres institutions. On voit le département de la culture et du sport couper une somme de 75 000 francs à Post Tenebras Rock (PTR) au projet de budget 2020, alors qu'ils ont un excellent bilan. Là, on ne subventionne pas de places vides... Ce sont des personnes qui travaillent environ septante heures par semaine pour un modeste salaire de 3200 francs par mois.

Je pense effectivement qu'il y a une inégalité de traitement, car le Grand Théâtre se permet quant à lui de présenter à la Ville de Genève des comptes restreints. On a zéro transparence. Je pense que l'ensemble de ce plénum doit aujourd'hui prendre en compte – je vous invite franchement, Monsieur Kanaan, à tirer en tout cas cette leçon-là – qu'il faut en finir avec la culture du secret qu'on rencontre dans quelques institutions, avec de la rétention de certains rapports d'intérêt public qui permettent pourtant à ce plénum, qui est aussi un organe

---

<sup>1</sup> Rapport, 2756.

## Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

de contrôle, de se former une opinion. Il faut en finir car cela conduit, comme cela a eu cours depuis plusieurs mois, si ce n'est des années, par rapport au Grand Théâtre, à voter la tête dans le sac.

C'est bien ce que fait une partie de ce plénum. Nous sommes en partie complices de ce qui se passe aujourd'hui simplement parce que nous avons accepté de voter des crédits alors que toutes les questions n'avaient pas été abordées, alors que des questions sont restées sans réponses malgré les problèmes que nous avons détectés. En fin de compte, on nous a demandé de regarder de l'autre côté et de voter. Qu'est-ce que je pourrais dire ce soir pour que ce plénum sursoie à ce vote, peut-être même renvoie cette fameuse proposition de rallonge en commission?

Je m'étais intéressée au Théâtre des Nations. J'avais posé des questions. Dans certains cas, les réponses que vous aviez vous-même fournies sur la façon dont ce théâtre en bois avait été financé ont suscité de nouvelles questions. Je siège en commission des finances, je me souviens parfaitement que la présidente de la Fondation du Grand Théâtre, le département – vous-même, Monsieur le magistrat –, et M. Pagani êtes venus en commission où vous nous avez vendu le fait que nous allions acheter à la Comédie-Française un théâtre qui coûterait 7 millions de francs et que la Ville de Genève remettrait simplement aux normes. Au final, avec les chiffres que vous nous avez fournis l'autre jour, il aura coûté 13 millions de francs, Monsieur le magistrat. Je m'adresse à M. Kanaan, mais ce serait intéressant aussi d'entendre M. Pagani là-dessus. Ce théâtre a donc coûté 13 millions.

C'est assez intéressant parce qu'il y a effectivement 7 millions de francs de mécénat et il y a aussi 3 millions de francs, on le voit, de l'Association des communes genevoises (ACG). Mais je me suis souvenue que M. Pagani n'arrêtait pas de nous dire qu'il manquait 3 millions de francs... Il se demandait si on les lui voterait. Tout le monde dans ce plénum était un peu dubitatif sur l'entreprise et personne ne voulait les voter.

Finalement, il les a trouvés. Mais où les a-t-il trouvés? Eh bien, messieurs-dames, il a trouvé 1 358 519 francs dans le fonds de réserve du Grand Théâtre et le reste provient de la vente de la structure. C'est ce qui a servi à éponger ce dépassement de crédit totalement opaque pour lequel on ne nous a jamais rien demandé. On apprend par la bande qu'il y a eu un dépassement de crédit et que c'est la fondation, je le répète, qui l'a épongé de façon totalement opaque. Ce qui sort de la fondation de façon totalement opaque, dans le dos du Conseil municipal, pour éponger un dépassement de crédit, c'est donc 2 858 519 francs.

Cela veut dire que le Conseil administratif, je m'adresse à vous, Monsieur Kanaan, qui siège au bureau du conseil de fondation comme M. Pagani, pour ne pas passer devant le Conseil municipal vous allez piocher dans le fonds de réserve du Grand Théâtre mais la présidente de ce conseil de fondation arrive ensuite la

Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

bouche en cœur pour demander 3 millions de francs au Conseil municipal au prétexte qu'on ne va pas pouvoir en fin de compte payer les salaires... Mais on est où? Je crois que ce plénum doit maintenant prendre ses responsabilités.

On vient nous demander des millions tous les six mois, il y a un vrai problème au Grand Théâtre. Il y a effectivement un problème de gouvernance. Monsieur Kanaan, vous n'êtes pas seulement le magistrat de tutelle, vous siégez dans ce conseil de fondation. Vous ne pouvez pas ignorer ce qui s'y passe. M. Pagani n'ignore pas ce qui s'y passe. Vous êtes combien? Quatre, cinq? Les décisions se prennent à cinq personnes.

En ce qui concerne les frais, j'ai appris l'existence de ce rapport fin juillet. C'était effectivement à la faveur d'une fuite. Fin août, je le demande mais on nous le refuse. Tout le monde commence à chercher ce rapport, y compris la presse. Alors qu'est-ce que je fais? J'appelle la représentante du groupe Ensemble à gauche dans ce conseil de fondation pour savoir si elle a connaissance de l'existence de ce rapport. Eh bien non, figurez-vous... Le conseil de fondation rassemble pourtant des représentants des partis...

**La présidente.** Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Eh bien, les personnes ne savent rien. Finalement, la gestion de cette boutique, c'est une boîte noire! Cela doit cesser. Madame la présidente, je me permets juste d'aborder mon amendement, car c'est une question de responsabilité. Les groupes feront ce qu'ils voudront de ce déficit... Mais en subodorant ces dysfonctionnements, avec le peu que nous savons... On nous dit qu'ils ne relèvent pas du pénal, mais nous n'en savons rien!

**La présidente.** Il faut conclure...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* C'est un peu la méthode Coué, on est obligé de croire ce qu'on nous dit... Eh bien, avec tous ces dysfonctionnements, moi j'invite le plénum à refuser le déficit annoncé pour la saison 2019-2020.

**La présidente.** Vous devez conclure...

**La présidente.** C'est une façon d'être responsable. J'ai déposé un amendement dans ce sens auprès de la présidente.

Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

**La présidente.** Vous pourrez le défendre tout à l'heure.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Il a été refusé en commission par tous les groupes, mais aujourd'hui je vous invite à nouveau à l'accepter.

**La présidente.** J'invite les personnes qui étaient sur la liste hier de bien vouloir presser à nouveau sur le bouton, s'il vous plaît. Il s'agit, dans l'ordre, de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg, Daniel Sormanni, Laurence Corpataux, Maria Vittoria Romano, Jacques Pagan, Pascal Spuhler et Sami Kanaan. Comme on parle de ces deux objets, je passe la parole à M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel, qui était aussi, je m'excuse de ne pas l'avoir mentionné, rapporteuse sur la proposition PR-1377 pour la commission des arts et de la culture. Vous avez la parole, Madame Florence Kraft-Babel.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel, rapporteuse (PLR).** Un grand merci, Madame la présidente. Après l'intermède d'hier que fut le débat sur les pompiers – il y a d'ailleurs un opéra qui s'appelle *l'Opéra pompier* que vous connaissez sans doute, qui est un très joyeux divertissement – eh bien, il s'agit de nous remettre en situation... (*Brouhaha.*)

Le grand débat sur le Grand Théâtre revient en boucle de manière régulière dans cette enceinte comme le *Ring* de Wagner qui commence, comme vous le savez, avec *L'Or du Rhin*. Il commence chez nous toujours par la question de l'or, de l'or du Rhône, puisqu'on est à Genève. Ce sont bien évidemment des débats-fleuves, et nous nous excusons auprès de toutes les personnes qui prennent du temps pour travailler au Grand Théâtre et qui mettent tout leur talent et leur énergie à son service, dont le nouveau directeur et la nouvelle secrétaire générale. Ils doivent se demander dans quel milieu ils sont tombés... Mais enfin, tout cela doit se faire.

Pour rappeler un peu les faits, très brièvement, tout avait bien commencé. On avait des promesses... Dans le *Ring* de Wagner, ce sont les promesses de Wotan; dans le canton de Genève, ce sont les promesses du Canton. Tout commence bien mais, malheureusement, à un moment donné, les choses se gâtent, et nous avons ce qu'on appelle des aléas. Les aléas, c'est le retard dans les travaux, et c'est le Canton.

Le Parti libéral-radical va s'attacher à relever trois points. S'agissant de la situation future et passée du Grand Théâtre, il remarque que les deux propositions PR-1376 et PR-1377 sont imbriquées l'une dans l'autre. La proposition PR-1377 est incluse dans la proposition PR-1376. Elles sont imbriquées pour

une seule raison, c'est que les aléas sont les mêmes, avec des conséquences négatives sur l'une comme sur l'autre. (*Brouhaha.*)

Mesdames et Messieurs, ce qui trouble beaucoup le Parti libéral-radical, et c'est ce qui nous trouble tous, c'est que l'un des aléas soit le Canton, une collectivité publique. Lorsqu'une collectivité publique devient un aléa, que sa participation est aléatoire, c'est qu'il y a vraiment un gros problème. Depuis le temps qu'on nous chante vraiment la même chanson, que le Grand Théâtre parce qu'il est grand devait revenir au Canton – au Grand Conseil – que c'est une affaire à gérer entre grands! Eh bien, on voit le résultat.

Nous pensons pour notre part qu'il faut maintenant se guérir de l'obsession municipale de la participation du Canton. Nous n'excluons aucunement la participation ciblée du Canton, par exemple pour le ballet, mais nous voyons clairement, et depuis toutes ces années où nous en causons, que le modèle de l'Orchestre de la Suisse romande ne s'appliquera pas au Grand Théâtre, en tout cas pas pour l'instant. Il va falloir prendre nos responsabilités et ancrer l'institution dans une convention claire avec une collectivité fidèle qui ne soit pas aléatoire dans sa participation et qui négocie année après année avec le Grand Théâtre.

Le deuxième point sur lequel le Parti libéral-radical voudrait s'arrêter un moment, c'est ce fameux déficit structurel. Mesdames et Messieurs, ce mot semble tellement bien formulé qu'on n'ose pas y toucher. En quoi consiste réellement ce déficit structurel? Nous attendons avec impatience à cet égard l'audit de la Cour des comptes, qui devra mettre en lumière le rapport entre les sommes dépensées et la mission de l'institution. Est-il normal, et je ne citerai que quelques petits exemples, que des employés de la Ville considèrent le fait de travailler le soir à l'opéra comme une nuisance? Mesdames et Messieurs, va-t-on faire maintenant des opéras de jour pour satisfaire les fonctionnaires? Sincèrement, on marche sur la tête... Rappelons qu'un musicien, un comédien ou un acteur ne demande jamais de supplément pour se produire le soir.

On nous promet parmi les améliorations à apporter un statut du personnel unifié, sur le modèle de la Ville de Genève. Je dois dire que nous en tremblons, Mesdames et Messieurs. Le Parti libéral-radical tremble de ce que maintenant plus personne ne travaillera le soir et que nous devons faire des opéras entre 8 h le matin et 17 h l'après-midi. Nous espérons que l'audit saura le dire parce que là, en supprimant les nuisances, nous aurons déjà économisé 1 million de francs...

Nous aimerions également parler du fonctionnement de la présidence. Après avoir eu des présidents mécènes qui, rappelons-le, ont épongé pendant des années le déficit dit structurel, nous sommes passés à une présidence salariée. Nous ne remettons pas en cause les compétences et l'engagement de la présidence qui est actuellement salariée, mais nous devons quand même observer que cela pèse. En résumé, nous avons autrefois des présidents mécènes qui donnaient de l'argent,

## Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

aujourd'hui nous avons une présidence qui en prend; autrefois nous avons des employés qui étaient fiers de jouer le soir à l'opéra, aujourd'hui nous avons des fonctionnaires qui ne veulent travailler que le jour. Tout cela, ce sont des pistes pour le déficit structurel. (*Brouhaha.*)

Mais le point le plus important pour nous, c'est la transparence. Certes, nous aimons tous les rideaux de velours et les lustres du Grand Théâtre pour aller voir justement le *Ring* et son fameux *Crépuscule des dieux*. Mais là, Mesdames et Messieurs, vous observerez qu'on y voit les dieux qui habitent une montagne dite du Walhalla, un endroit un peu fumeux dont le décor, assez extraordinaire, avait mis à l'époque feu au Grand Théâtre. Ce sont d'ailleurs les fameux pompiers dont nous avons bien besoin qui l'avaient éteint. Eh bien, le Walhalla, c'est un lieu où on peut mener librement une vie de dieu. Alors voilà un billet de première classe, voilà un abonnement de téléphone, voilà des cartes de crédit, wa la la, voilà-ci, et on en arrive là... A de la fumée, à des notes de frais.

Certes, le Grand Théâtre est une institution prestigieuse de rayonnement international. Mais ce n'est ni une multinationale ni un supermarché, c'est une institution subventionnée. Ce que nous voulons dire, c'est qu'aujourd'hui le crépuscule des dieux a sonné. Le lustre et le velours, c'est beau pour les décors, mais pas pour le train de vie d'une institution subventionnée. Cela vaut d'ailleurs pour nos élus.

Cela étant, et pour terminer, nous voudrions séparer la proposition PR-1376 de la proposition PR-1377, car l'une va régler le passé et l'autre parle de l'avenir. Il y a en effet dans le *Ring* un acte spécial, c'est l'arrivée du jeune Siegfried, en la personne du nouveau directeur du théâtre, qui est plein d'énergie, de vitalité et d'entrain, et c'est aussi l'arrivée de la nouvelle secrétaire générale, qui est pleine de bonnes propositions et de bonne volonté. Nous saluons leur excellent travail. Ils ont fait et font déjà un travail très prometteur, avec les billets à 17 francs, de nouvelles subventions privées, promises à beaucoup de succès.

Cela dit, nous vous l'avouons, le Parti libéral-radical éprouve pour la première fois un certain malaise, car nous avons le sentiment, en apprenant les faits qui nous sont dévoilés, d'avoir été pris quelque peu pour des enfants de chœur. Si nous saluons la démarche spontanée du conseil de fondation, qui a voulu y voir clair dans ce trouble, nous ne pourrions toutefois pas voter positivement ce soir, en l'état, la proposition PR-1377 sans nouvelles informations. Donc, cela vous surprendra peut-être, une fois n'est pas coutume, mais la situation est grave, nous suivrons les amendements qui visent en réalité à donner un signal fort pour le budget 2019-2020. Nous ne refuserons pas cette proposition, mais nous nous abstiendrons, et nous suivrons les amendements qui vont dans ce sens.

Une dernière chose, il y a également trop d'imprévisibilité. On nous dit à chaque audition que les saisons se préparent trois ans à l'avance, mais nous

votons à chaque fois le budget avec trois mois de retard. Et quand bien même les spectacles sont extraordinaires, rien ne justifie que tous les crédits deviennent de plus en plus extraordinaires. Rien que cela déjà, qui n'est toléré dans aucune autre institution, ne doit pas non plus être toléré pour celle-ci. Nous ne voulons plus voter de budgets en cours de saison.

Nous ne voulons pas non plus couper l'élan du jeune Siegfried... C'est pour-quoi, en conclusion, nous n'excluons pas de revenir au budget, d'ici quelques jours, vous proposer un montant en faveur du Grand Théâtre pour le budget 2019-2020 si M. Kanaan et la présidente du conseil de fondation parviennent à mettre assez d'ordre dans l'institution. Il faut des actes politiques, disait-elle. Certes, mais ils sont tous socialistes, ceux qui sont aux commandes! La présidente, le magistrat de la Ville et celui du Canton... Alors que font-ils tous au Walhalla? Pour le Parti libéral-radical, ce soir, c'est très clair, ils sont élus, ils sont responsables, et c'est maintenant à eux de donner le ton à l'institution. Lorsque nous aurons le diapason, le moment venu, nous nous exprimerons en termes de subvention.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Nous vous avons laissé un peu plus de temps car vous étiez rapporteuse sur la proposition PR-1377. Je vous remercie. La parole est à M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Madame la présidente. On dit que le temps s'accélère au gré des progrès technologiques. J'ai pourtant l'impression qu'il y a dans les débats que nous avons sur le Grand Théâtre quelque chose d'immobile et de révolutionnaire au sens astronomique, celui qui décrit une tournée en rond, car nous refaisons un débat que nous avons depuis au moins vingt ans.

Il convient donc de rappeler que tout ce dont nous débattons en ce moment est la conséquence de choix politiques initiaux dont nous héritons et que nous n'avons jusqu'à présent jamais contestés. Nous nous sommes donc nous-mêmes contraints à assumer ces choix initiaux, sauf à faire d'autres choix les révoquant. Le choix de Genève d'abord de se doter d'un opéra. Genève aurait pu s'en passer. Une ville a besoin d'un service de voirie, d'une adduction d'eau potable, de sources d'énergies; elle n'a pas besoin d'un opéra. Genève a eu envie d'un opéra malgré Calvin et malgré Rousseau, elle s'est dotée d'un opéra. C'est un choix politique. C'est le premier choix qu'il va falloir assumer.

Le deuxième, c'est le choix politique d'un opéra public et non d'un opéra privé ou, pour résumer, d'un opéra à l'européenne et non à l'américaine. De ce choix découle forcément le choix de faire payer cet opéra par la collectivité publique et donc par l'impôt de toutes et tous, et non pas par les dons de quelques-uns.

Il y a ensuite le choix politique de laisser la charge de l'opéra public à la collectivité locale – la commune – et pas au Canton ni à la Confédération. L'opéra de Genève est un opéra municipal, c'est donc la Ville de Genève qui, pour l'essentiel des ressources du Grand Théâtre – entre les deux tiers et les trois quarts – paie l'opéra. C'est totalement contraire à ce que le peuple a décidé en acceptant, à 83%, l'initiative IN 167: «Pour une politique culturelle cohérente à Genève», imposant le partage de la charge des grandes institutions culturelles entre le Canton et les communes. Toujours est-il que ce choix de faire payer l'opéra de Genève à la seule Ville de Genève ou presque est un choix dont nous héritons.

Il convient évidemment de révoquer ce choix, en tout cas de le réformer. Mais nous n'avons pas, nous, Conseil municipal, la possibilité de contraindre le Canton à payer, ni même de contraindre les communes à payer par le biais de l'ACG. Nous avons, nous, socialistes, déposé au Grand Conseil un projet de loi instituant un fonds communal de soutien aux grandes institutions culturelles, qui aurait pu prendre en charge le financement de l'opéra. Ce projet a été refusé par la majorité de droite du Grand Conseil.

Il y a enfin le choix politique de faire de l'opéra de Genève une fondation autonome, certes de droit public, mais autonome tout de même, et non un service de la Ville de Genève, alors que l'existence même de l'opéra dépend du bon vouloir de la Ville de Genève et plus précisément de notre bon vouloir à nous, Conseil municipal. Nous tenons de ce fait entre nos augustes mains le sort de l'opéra, mais nous ne tenons pas sa gouvernance. Nous cultivons ainsi deux illusions, celle de la fondation d'être autonome alors qu'elle dépend de la Ville de Genève pour exister, et celle de la Ville de Genève de pouvoir directement contrôler cette dernière comme elle contrôle par exemple le Musée d'art et d'histoire.

Tous ces choix, nous en avons hérité et nous les avons faits nôtres puisque nous ne les avons jamais contestés, ni en demandant une autre forme de gouvernance que celle de la fondation de droit public, ni en coupant les vivres au Grand Théâtre. Nous pouvons donc aujourd'hui nous reposer les questions politiques initiales que nous posons depuis au moins vingt ans – c'est ce que demande la motion M-1475 que nous avons déposée et qui sera traitée à la commission des arts et de la culture – et tout va découler des réponses qu'on leur donnera.

Pour avoir quelque idée de la permanence de ce débat, je vous suggère de prendre connaissance d'une ancienne motion de la droite, la motion M-940 du 27 septembre 2010 de l'ère chrétienne, après Jésus-Christ quand même... Elle était intitulée «Pour une réelle autonomie du Grand Théâtre» et a été adoptée en septembre 2013. Vous pourriez prendre également connaissance de la motion préjudicielle que nous voulions lui opposer, notre ancienne collègue Vera Figurek et moi-même, dans laquelle nous demandions l'intégration pleine et entière du Grand Théâtre en tant qu'institution municipale dans le service public de la Ville de Genève et donc d'en assurer directement le financement en gestion directe.

Nous voulions demander que le Grand Théâtre passe en gestion directe de la Ville de Genève – je me contenterai de rappeler les considérants de cette motion préjudicielle avortée, vous jugerez vous-même de leur permanence: «vu la charge financière considérable que représente le Grand Théâtre pour la Ville de Genève et l’insignifiance de la contribution financière cantonale à cette institution, vu le caractère d’opéra municipal du Grand Théâtre, dont l’existence et la localisation même, à la place de Neuve, dépendent totalement de la volonté de la Ville de Genève et de son choix de doter Genève d’une institution lyrique, vu les problèmes financiers de gestion administrative récurrents de la Fondation du Grand Théâtre, vu la discordance entre le temps de gestion budgétaire du Grand Théâtre – budget par saison – et celui de la Ville de Genève – budget par année civile –, vu l’inégalité de traitement subsistante entre le personnel municipal affecté au Grand Théâtre et le personnel de la Fondation du Grand Théâtre» – nous y avons ajouté de manière un peu plus polémique parce qu’il nous arrivait d’être un peu polémiques «vu le caractère parasitaire et coûteux de la fondation et le temps passé et perdu à tenter de la réformer».

Quatre questions récurrentes se posent donc toujours: Genève doit-elle continuer à avoir un opéra? Nous, nous répondons oui. Cet opéra doit-il plutôt être un opéra public ou privé? Nous répondons qu’il doit être public. Cet opéra public doit-il être municipal ou cantonal? S’il reste municipal, c’est la Ville de Genève qui continuera à le payer. S’il est cantonal, c’est le Canton qui devra le faire. Mais le payer en entier: bâtiment, machinerie, y compris le personnel. Et s’il est à la fois cantonal et municipal, comme le demande l’initiative IN 167 acceptée par 83% des votants, il va bien falloir que le Canton y participe financièrement et sérieusement, pas par une aumône. Enfin, cet opéra public doit-il être gouverné par une fondation ou en gestion directe par la collectivité publique? Nous sommes encore en train de débattre de cette question-là.

A ces quatre questions, il convient d’en ajouter une cinquième: quel équilibre dans les moyens accordés peut-on établir entre une institution coûteuse comme le Grand Théâtre, puisqu’il n’y a pas d’opéra bon marché, et les autres acteurs culturels genevois, à commencer par les plus nouveaux, les plus fragiles, les plus innovants qui sont les premiers à faire les frais des coupes budgétaires dans la culture, même si celles-ci se justifient par la nécessité de maintenir la principale institution culturelle du Canton, hors l’école? Tant que nous n’aurons pas répondu clairement à ces questions et que nous n’aurons pas pris les décisions qui découlent de nos réponses, nous aurons année après année les discussions, les doutes, les polémiques que nous avons en ce moment.

**La présidente.** Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

## Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

*M. Pascal Holenweg.* Je termine, Madame la présidente... J'ai été membre du conseil de la Fondation du Grand Théâtre pendant dix ans. Nous avons déjà ces discussions.

Nous finirons par voter l'octroi au Grand Théâtre des ressources dont il a besoin. Mais pas par conviction, pas par adhésion au projet culturel et artistique de sa direction, seulement parce qu'il est comme les grandes banques suisses au temps de la crise des *subprimes, too big to fail*, trop important pour qu'on le laisse choir. C'est le pire service qu'on puisse lui rendre: le soutenir par résignation au lieu de le soutenir pour le rôle qu'il joue, la culture qu'il offre et parfois le plaisir qu'il donne. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, moi je rêve quand j'entends ce que j'entends ce soir, notamment de la part du préopinant, mais aussi ce qu'on a entendu hier.

Il faut d'abord se rendre compte que le Grand Théâtre participe au rayonnement de Genève. Il participe largement au rayonnement culturel de Genève. Je fais une comparaison qui n'est pas raison mais qui doit se faire: s'il n'y a pas de Grand Théâtre, il n'y a peut-être pas non plus d'Usine et tout ce qu'il y a entre et autour! Je crois, Mesdames et Messieurs, qu'on doit prendre cela en compte.

Alors ça n'excuse pas tout, c'est une évidence! Mais alors, quant à parler de gestion directe du Grand Théâtre par la municipalité, les bras m'en tombent! Si vous voulez ça, alors il va falloir vous apprêter, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qui le prônez – vous transmettez, Madame la présidente, à M. Holenweg –, à voter non pas 3 millions de francs mais une dizaine. Parce que tous les employés de la fondation, il faudra les payer aux tarifs de la Ville de Genève, malheureusement peut-être, mais c'est une réalité. Ce sera beaucoup plus cher. Et puis alors, vous verrez comment les sponsors privés financeront quoi que ce soit dans une entreprise totalement municipalisée! Rien du tout! Et quand je dis 10 millions de francs, je pense qu'il faut encore en rajouter une ou deux dizaines... Ça sera peut-être 20 ou 30 millions de plus. Si c'est ce que vous voulez, alors ça c'est vraiment de la bonne gestion! Je m'excuse de le dire comme ça, mais je pense que vous êtes à côté de vos pompes, Monsieur le conseiller municipal.

Revenons à ce qui nous occupe. Je crois incontestablement que la gestion du Grand Théâtre et de tout ce qui a tourné autour, y compris les travaux de rénovation de la salle, a relevé de l'opacité la plus totale. Je crois d'autre part qu'on ne peut pas séparer ce qui nous arrive aujourd'hui, par rapport à cette demande de subvention extraordinaire, de la gestion des travaux.

Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

Rappelez-vous, en effet, que le Grand Théâtre a été fermé pour rénovation. On l'a déplacé aux Nations. On a racheté ce Théâtre éphémère, on l'a transformé, amélioré. Une partie a été payée par des sponsors, l'autre par la Ville de Genève. Or, il y a eu un grand mélange – j'en suis persuadé – entre ce déménagement et le crédit que nous avons accepté dans cette enceinte et qui a été utilisé pour les travaux. Il se montait, de tête, à 66 millions de francs. Ce sera probablement 70 millions, voire 80 millions... Moi, j'ai entendu parler de 72 millions, mais c'est sur la base de comptes qui ne sont pas terminés, alors on verra quand les comptes seront finalisés.

De toute manière, il y a eu une problématique, la problématique des travaux financés par ce Conseil municipal et le fait qu'on ait déménagé cet opéra pour continuer l'exploitation. Cela a créé un certain nombre de difficultés, et peut-être même un mélange des comptes, on n'est pas très au clair. C'est incontestablement ce qu'il faudra éclaircir et que nous essayons d'éclaircir. Malheureusement, je pense qu'il y a eu, aussi bien au niveau de la municipalité, des travaux, de M. Pagani que de la fondation, un manque d'information et de transparence. C'est inacceptable.

Il y a eu toute la problématique des frais professionnels du Grand Théâtre et ce secret qui a été entretenu jusqu'à plus soif, puisque nous n'avons reçu ce document que vendredi dernier, après bien des vicissitudes. Il semble bien que le conseil de fondation ou en tout cas sa présidente a mis les pieds au mur. Elle n'a pas voulu diffuser ce document au Conseil municipal alors qu'il est quand même le principal bailleur de ce Grand Théâtre. Eh bien, il faut que ça s'arrête. Je l'ai dit et redit, notamment au nouveau directeur et ailleurs aussi. Il faut que ça s'arrête, il faut désormais jouer la transparence totale. C'est une nécessité, et je suis très heureux que la Cour des comptes ait enfin décidé de prendre le taureau par les cornes, contrairement à nous qui ne sommes pas parvenus à décider quoi que ce soit dans cette enceinte parce qu'il y a eu des oppositions, parce que le Conseil administratif ou le conseil de fondation – ou les deux, on n'en sait rien – n'a pas voulu réaliser un audit sur le Grand Théâtre afin que l'on soit au clair sur tous ces comptes financiers, sur les travaux, le fonctionnement, s'il y a eu des mélanges... On n'est pas au clair. Eh bien, avec la Cour des comptes, on sera au clair et nous les incitons à regarder tout ça comme il faut et aussi entre les lignes.

L'audit aura lieu. Sauf qu'il prendra un certain temps. Alors, que faut-il faire entre-temps, Mesdames et Messieurs? Est-ce qu'il faut fermer le Grand Théâtre? C'est ce que vous voulez? Vous voulez l'empêcher de fonctionner? C'est ça que vous voulez? Vous voulez prendre le Grand Théâtre en otage, son personnel, les artistes? C'est ce que vous voulez? Pour certains, c'est visiblement le cas.

Je crois que nous n'avons pas le choix, Mesdames et Messieurs. Si nous voulons que le Grand Théâtre continue de fonctionner, en attendant qu'on ait toute la

Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

vérité sur ce qui s'est passé avec l'audit de la Cour des comptes, eh bien, il faut bien voter ces deux crédits. Le Mouvement citoyens genevois prendra ses responsabilités, il votera ces deux crédits sans amendement aucun parce qu'il faut que le Grand Théâtre puisse fonctionner.

Je vous rappelle aussi que le budget 2019-2020 est en cours. On est en décembre, Mesdames et Messieurs! Ça fait déjà depuis septembre qu'il est en cours. Et vous ne voulez pas voter ce budget? Vous ne voulez pas permettre au Grand Théâtre d'aller de l'avant dans son fonctionnement, dans son rôle culturel à Genève? Vous ne voulez pas qu'on puisse payer le personnel, qu'on remercie de faire le travail, qu'on puisse payer les artistes et qu'on puisse aller de l'avant? Eh bien, je pense que ce ne serait pas responsable de la part de ce Conseil municipal si on devait en arriver là. Nous, en tout cas, nous prenons nos responsabilités et nous voterons ces crédits, la proposition PR-1376 et la proposition PR-1377. Ça ne veut pas dire que nous ne voulons pas de transparence, je l'ai dit tout à l'heure...

**La présidente.** Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal, s'il vous plaît...

*M. Daniel Sormanni.* J'arrive au bout... Une autre problématique, c'est la subvention de l'Etat. (*Rires.*) Je l'ai déjà dit, mais je répète que la subvention de l'Etat, grâce au fait que j'ai pu convaincre le Mouvement citoyens genevois de la voter pendant deux ans au Grand Conseil, a permis au Grand Théâtre d'encaisser 5,5 millions de francs. On a pu avancer, mais entre-temps...

**La présidente.** Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal, s'il vous plaît...

*M. Daniel Sormanni.* Oui, je vais terminer...

**La présidente.** Oui, allez... sept minutes...

*M. Daniel Sormanni.* ... les chantiers organisationnels que l'Etat demandait n'ont pas été engagés...

**La présidente.** Sept minutes quinze...

Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

*M. Daniel Sormanni.* ... Comme le fait de mettre fin à ces deux statuts du personnel. Je crois que tout cela aurait aussi dû être engagé. Les responsabilités sont partagées entre la Ville et le Canton. Il ne suffit donc pas de dire que nous voulons que le Canton paie, car il veut aussi pouvoir comprendre et partager des choses.

**La présidente.** Sept minutes trente...

*M. Daniel Sormanni.* Donc, Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter ces deux crédits, notamment ce crédit complémentaire pour le budget de la saison 2019-2020.

**La présidente.** Sept minutes quarante-cinq... Merci beaucoup, Monsieur le conseiller municipal. Ce serait bien que vous puissiez rester dans les temps impartis, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, car c'est pénible aussi de vous demander tout le temps de conclure. A partir de sept minutes, on va compter à haute voix, parce que c'est impossible. Ce serait bien sympathique que vous respectiez, les uns et les autres, votre temps de parole. Madame Laurence Corpataux, vous avez la parole pour sept minutes.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve), Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les Vertes et les Verts acceptent la couverture du déficit de 1,3 million de francs des saisons 2018 et 2019. Par contre, nous refusons la couverture hypothétique de 1,8 million de francs concernant la saison 2019-2020. (*Remarques.*)

Nous pensons qu'il faut permettre au Grand Théâtre de continuer de fonctionner malgré des problèmes de trésorerie dus en grande partie à l'installation de l'opéra à la place des Nations puis à son retour à la place de Neuve, ainsi qu'aux histoires d'eau bien connues de toutes et de tous. Il faut aussi donner au Grand Théâtre un temps pour résoudre ses problèmes de trésorerie par la recherche d'autres sources de financement. Nous ne désirons pas en effet couper l'élan du nouveau directeur dès sa première année de fonction. Nous apprécions sa volonté de renouveler et d'élargir son public par une programmation et des activités diversifiées ainsi que ses objectifs de faire évoluer l'image de l'opéra, de le rendre accessible à de nouveaux publics et de le placer au sein de la vie culturelle et sociale genevoise, notamment par de nouveaux partenariats avec d'autres entités culturelles locales comme le Festival de la Bâtie.

Par contre, nous ne pouvons admettre les pressions que le directeur a exercées lors de son audition en commission et par le biais de la *Tribune de Genève*

## Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

du 6 novembre dernier. Je le cite: «Si on ne me donne pas les moyens, je ne sais pas ce que je fais ici.» Une direction est engagée pour diriger la globalité d'une institution, pas uniquement le côté artistique. Il est important, compte tenu du fait que la Fondation du Grand Théâtre ne peut faire d'emprunt, de lui donner de l'air frais pour qu'elle reprenne sa respiration et puisse maintenir 350 emplois. Par contre, pour les Vertes et les Verts, la Ville de Genève ne doit plus être dans les années à venir le sapeur-pompier attiré du Grand Théâtre. De ce fait, contrairement à notre vote de commission, nous refuserons le budget de la saison 2019-2020, car la Ville de Genève ne doit pas être la seule à éponger les déficits. De plus, en cas d'acceptation du crédit supplémentaire de 3,2 millions de francs de la proposition PR-1376, le déficit de la saison 2019-2020 serait couvert deux fois. Ça questionne...

La Ville de Genève ne doit pas être le dindon de la farce en acceptant des comptes restreints et en votant un budget malgré le refus de la fondation du Grand Théâtre de remettre des éléments demandés par les commissaires et par la Cour des comptes concernant notamment les travaux et la vente de l'Opéra des Nations. Pour les Vertes et les Verts, cela équivaut à un manque de transparence, voire d'opacité dans la gestion des comptes et, par là même, dans l'utilisation des deniers publics. Cela équivaut aussi à un manque de respect à l'égard du propriétaire du Grand Théâtre, son plus important financeur, la Ville.

Pour mémoire, la Ville de Genève verse 48,7 millions de francs au Grand Théâtre, ce qui correspond à 69,4% des coûts de cette institution. La Ville paie donc deux tiers des charges. Ce n'est pas à la Ville de Genève d'assumer une fois de plus les promesses non tenues par le Canton. Le Canton doit retrousser ses manches pour combler le manque d'argent du Grand Théâtre parce qu'il est l'un des premiers concernés par les retombées économiques du Grand Théâtre sur la communauté genevoise.

Je rappelle que le Grand Théâtre est l'institution culturelle recevant la plus importante subvention de la part de la Ville de Genève. On le nomme le «bateau amiral» de la culture genevoise. Le coût de ce paquebot ne doit cependant pas écraser les embarcations plus légères qui sont sources d'innovation et d'alternatives culturelles des plus intéressantes. La majorité d'entre elles créent – vous permettez l'expression – avec trois bouts de ficelle. Cela démontre une créativité qu'il faut soutenir à tout prix par une hausse de l'implication publique. Ainsi le Grand Théâtre ne doit pas rayonner au détriment des autres acteurs culturels. Septante-trois pour cent de ses ressources financières sont de provenance publique, dont une grande partie émane de la Ville de Genève; le reste, 3,8%, vient de l'ACG.

C'est pourquoi la Fondation du Grand Théâtre doit se montrer exemplaire dans sa gestion des deniers publics, tant au niveau de sa gestion administrative qu'au niveau artistique. Les surcoûts et dépassements des dernières saisons,

Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

énoncés par mes préopinants, nous questionnent fortement quant à son contrôle des dépenses. Afin de maîtriser ses charges – je rappelle qu’elles sont de 66,5 millions de francs – la fondation doit revoir son mode de gestion et ses procédures internes, dont celles qui sont liées au paiement des frais et aux modifications tardives de distributions, qui engendrent des coûts importants de désengagement.

Les Vertes et les Verts disent non à une subvention accrue de 3 millions de francs par an, car ce serait au détriment de nombreux acteurs culturels genevois qui ont aussi besoin de soutien pour déployer leurs ailes. L’évolution du Grand Théâtre ne doit pas nuire à l’évolution de la culture genevoise dans sa globalité. Nous refuserons donc d’habiller Paul pour déplumer Jean. Et non, la Ville de Genève ne jouera pas une fois de plus les sapeurs-pompiers pour soutenir le Grand Théâtre.

Nous exigeons que la convention quadriennale entre le Grand Théâtre et la Ville de Genève, annoncée par le magistrat, soit finalisée au plus vite. Nous demandons aussi qu’une nouvelle gouvernance soit rapidement mise en place afin que la gestion du Grand Théâtre soit plus efficiente et transparente. Nous demandons aussi que le Grand Théâtre adapte la voilure de ses ressources à ses besoins ou qu’il recherche d’autres financements. Pour finir, nous accepterons l’amendement déposé il y a quelques minutes par Ensemble à gauche pour supprimer la clause d’urgence.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano** (S). Ma prise de parole sera complémentaire à l’excellente intervention de Pascal Holenweg et portera sur la gestion des risques. La commission demande depuis des années si la direction et le conseil de fondation ont établi une cartographie des risques. Les réponses n’ont hélas pas été très satisfaisantes. On nous a souvent pris de haut en commission des finances...

On peut se demander pourquoi tant insister sur cette gestion des risques, qui peut être vue comme un outil néolibéral dans la gestion d’une structure comme le Grand Théâtre et qui est donc, de ce fait, non pertinente. Pourtant, les problèmes constatés sont nombreux. Je ne vais pas tous les répéter parce qu’on les entend depuis hier, mais on dit quand même dans la proposition PR-1376 que le Grand Théâtre cumule depuis 2016-2017 des coûts, des surcoûts et des dépassements divers et variés. C’est inquiétant, car le bilan est lourd.

Cela dit, il y a quand même du positif. Le nouveau directeur général, Aviel Cahn, prend des risques et met son mandat sous l’enseigne de l’innovation artistique. Cela s’est traduit par une collaboration avec le Festival Antigél et le Festival de la Bâtie. On peut citer des représentations comme *Einstein on the Beach*, *Saint François d’Assise*, qui ne font pas forcément partie du répertoire standard du *bel canto*, ou encore le fait de mandater un compositeur pour un opéra sur les

Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

réfugiés, intitulé *Voyage vers l'espoir*. C'est vraiment de l'espoir, cette nouvelle direction. Dans ce contexte, la question du rôle du risque dans l'innovation mérite plus d'attention.

Le risque est souvent présenté comme un phénomène négatif, au mieux comme une chose à minimiser sinon à éviter. Pourtant, il est primordial de souligner l'importance du risque dans le succès de l'innovation. Nous plaidons donc, nous les socialistes, pour une gestion efficace des risques, basée sur la gouvernance des risques négociés plutôt que sur la minimisation des risques, car cette minimisation suscite de la méfiance et donne l'impression d'une gestion approximative. Nous plaidons aussi pour un bilan de fin de mandat de la direction pour voir si les objectifs sont remplis et, si ce n'est pas le cas, d'en comprendre les raisons. En effet, on évalue chaque année ou chaque deux ans les collaborateurs et collaboratrices du Grand Théâtre – je ne sais pas exactement comment ça se passe en Ville – alors on ne comprend pas pourquoi la direction ne devrait pas passer aussi par cette moulinette.

Nous proposons donc de couper un peu la poire en deux, même si on n'est pas super enthousiastes. C'est pourquoi nous vous demandons de voter l'amendement du Parti socialiste, qui remplace comme suit l'article premier de la délibération PR-1376:

#### *Projet d'amendement*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de 1 871 692 francs, destiné à octroyer une subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre *pour le déficit de la saison 2018-2019*.

**M. Jacques Pagan** (UDC), Chers collègues, que les choses soient claires, la position de l'Union démocratique du centre est de soutenir ces deux propositions PR-1376 et PR-1377, de n'accepter strictement aucun amendement et de refuser la suppression de la clause d'urgence. J'ai été très impressionné par les prestations des uns et des autres, au masculin comme au féminin. J'ai eu un peu l'impression d'être dans un «grand théâtre» reconstitué dans cette enceinte pour les besoins de la cause, à savoir les prochaines élections municipales...

Quant au fond, c'est vrai, il y a des choses difficilement admissibles en termes comptables, qui sont relevées depuis des années. De généreux sponsors se sont même offerts d'essayer de faire en sorte que le bateau ne coule pas mais surnage, ce qu'il fait quand même remarquablement bien, qu'on le veuille ou non. Cela dit, on est maintenant face à une situation d'urgence qui réclame des décisions

d'urgence et surtout une vision objective, indépendante et neutre sur la situation du navire amiral de la culture à Genève qu'est le Grand Théâtre.

L'Union démocratique du centre est très satisfaite que la Cour des comptes ait décidé d'investiguer. Elle le fait généralement avec une énorme compétence et une grande rapidité. Cela nous permettra de savoir exactement où on en est. C'est une mesure de salut public qui doit également être approuvée dans l'optique des intérêts mêmes du Grand Théâtre, qui doit savoir où il en est. Le nouveau directeur est lui-même dans une situation extraordinairement difficile. On a cité ses déclarations dans la *Tribune de Genève* du 6 novembre. Moi, je m'en tiens à celles qu'il a faites le même jour dans le journal *Le Courrier*, qui me paraît un peu plus crédible.

Naturellement, ce qui se passe est très simple. La situation est quand même alarmante au niveau de l'institution elle-même. Des décisions ont été prises pour obtenir un rapport d'audit sur ce qui se passe. Nous avons nous-mêmes, au niveau de la commission des finances, beaucoup lutté pour que ce rapport nous soit communiqué. Il l'a été en tout dernier lieu, puisque la direction du Grand Théâtre s'est quand même rendu compte que sa position ne pourrait sinon pas être normalement défendue. C'est un rapport difficilement admissible parce qu'il est caviardé, non signé, mais aussi parce qu'il est purement provisoire. En l'état actuel des choses, le Grand Théâtre, sa direction, son conseil de fondation continuent d'étudier la situation pour savoir exactement ce qu'il se passe, quelles sont les causes du mal et quelle en est l'étendue exacte. Dans cette conjoncture, l'arrivée de la Cour des comptes est du pain bénit, et je suis persuadé qu'elle parviendra à éclairer toutes les parties concernées afin de prendre les décisions qui s'imposent.

A l'Union démocratique du centre, nous faisons confiance à la Cour des comptes. Notre parti a eu à s'occuper de ce dossier quand il est entré au Grand Conseil en 2001, puisque le projet de réforme constitutionnelle portant création de la Cour des comptes, qui date justement de 2001, a donné lieu à une loi constitutionnelle, la loi du Grand Conseil de 2005. Je tiens à saluer l'effort qui a été fourni notamment par le député de l'époque de l'Alliance de gauche, Christian Grobet, car il a été un peu la cheville ouvrière de cette nouveauté constitutionnelle. Il avait d'ailleurs fortement été aidé par l'Union démocratique du centre, en l'occurrence par le député Claude Marcet, qui travaillait avec nous à cette période.

Nous avons confiance dans la Cour des comptes, mais nous avons également confiance dans la nouvelle direction et le nouveau secrétariat général du Grand Théâtre, qui héritent, ma foi, d'une situation à laquelle ils ne semblaient pas s'attendre de façon sérieuse. Nous les comprenons, et les contacts que nous avons eus avec eux, notamment lors de cette séance d'information entre la commission

## Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

des arts et de la culture et la commission des finances, ont été quand même tout à fait positifs. On a senti un désir de faire mieux, de sortir des anciens travers, même si ceux-ci méritent encore d'être explicités par le travail de la Cour des comptes.

Cela dit, je crois qu'il y a le Grand Théâtre, qui est une entité, mais que, s'agissant de sa direction et tous ceux qui sont en charge de régler les problèmes comptables, financiers et ainsi de suite, c'est autre chose. Pour nous, le Grand Théâtre, c'est un peu une ambulance sur laquelle il est inutile de tirer au prétexte qu'elle n'aurait soi-disant pas une ligne très droite dans sa direction. Non! Il faut quand même réserver une attention soutenue à cette institution qui remplit un rôle économique important à une époque où il est question de la création d'une école de musique, d'une école de danse. On veut former des jeunes, on veut les initier à cette culture-là, c'est absolument parfait. Mais si demain nous n'avons plus de Grand Théâtre, où iront-ils danser, où iront-ils chanter, ou iront-ils se représenter? Non, il y a une complémentarité à trouver entre le maintien du Grand Théâtre de Genève et le développement que l'on veut donner à ces écoles en vue de la formation de notre jeunesse. Voilà ce que j'avais à dire à ce sujet.

J'aimerais pour terminer relever très brièvement une dernière chose. Il y a un conseil de fondation. Nos partis y sont représentés. L'Union démocratique du centre a un contact étroit avec son représentant, M. Pascal Rubeli, ancien président du Conseil municipal. M. Rubeli nous renseigne d'une manière tout à fait sobre mais l'essentiel y est, puisqu'il ne s'agit pas pour lui de violer des secrets de délibération ou quoi que ce soit, et ce n'est pas ce que nous lui demandons. Nous lui demandons simplement quelle est la température et si les choses vont dans le bon sens. La réponse est oui. Nous sommes maintenant dans une situation nouvelle par rapport à ce que nous avons connu par le passé. Eh bien, allons de l'avant, il faut être positif dans la vie, et c'est ce que je vous enjoins de faire.

**M. Pascal Spuhler (HP).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ça fait deux jours que nous parlons de cette subvention extraordinaire d'exploitation de 3 millions de francs à rajouter dans la grande tirelire qu'est le Grand Théâtre. Mesdames et Messieurs, on parle du navire amiral de la culture à Genève, mais moi, j'ai bien l'impression que dans ce navire amiral il n'y a pas de capitaine, en tout cas pas de gestionnaire – plusieurs personnes l'ont dit. On nous ramène maintenant presque toutes les deux ou trois sessions de nouvelles propositions de subventions ou un crédit supplémentaire...

C'est vrai qu'il y a eu des travaux, avec le déménagement et l'Opéra des Nations qui a remplacé le Grand Théâtre à ce moment-là. Il y a eu pas mal de choses autour de ce Grand Théâtre. Mais sincèrement, j'ai l'impression qu'on se fout un peu de notre figure, pour être poli! On nous demande sans arrêt des subventions supplémentaires alors que le Grand Théâtre représente déjà la plus

grosse enveloppe budgétaire au niveau des subventions. Y a-t-il quelqu'un qui pilote ce navire? Monsieur Kanaan, hier soir, vous nous avez dit qu'on a eu des problèmes, qu'avec le déménagement on a dû doubler le personnel, qu'il y a eu ceci ou cela... Mais, Monsieur Kanaan, je m'excuse, ce déménagement, ces modifications, ces travaux au Grand Théâtre, ce n'est pas un truc nouveau! C'est un truc qui a été programmé, qui aurait dû être calculé, qui aurait dû être réfléchi! J'imagine quand même que quelqu'un a pensé à calculer les coûts, les risques et le personnel à rajouter pendant ce déménagement?

Vous venez nous dire qu'il y a besoin d'une subvention supplémentaire de 3 millions de francs pour couvrir entre autres ces frais. Je ne vais pas refaire la liste des frais inclus là-dedans – M. Gisselbaek et M<sup>me</sup> Arlotti l'ont très bien fait hier soir. Effectivement, il y a plein de petites factures, sans parler des places à rembourser parce qu'ils n'ont pas pu les vendre... Je trouve ce système totalement aberrant. Moi, je vous le dis, je ne voterai plus un franc supplémentaire pour ce Grand Théâtre, à part pour la stricte enveloppe budgétaire prévue dans le budget général. C'est exclu, car c'est inadmissible. Ils doivent absolument reprendre en main la gestion de ces finances, on l'a dit de différentes manières. Moi, je le dis cash, j'en suis désolé. Bonne soirée.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle que nous avons clos la liste. La parole est maintenant à M. Sami Kanaan.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci, Madame la présidente. Je remercie M<sup>me</sup> Kraft-Babel qui a réussi à nous monter ici, au Conseil municipal, une version très genevoise et locale du *Ring*, avec sa tétralogie...

Plus sérieusement, je pense qu'un certain nombre d'intervenants, dont je peux comprendre par ailleurs l'insatisfaction par rapport à cette demande de crédit, ont la mémoire très courte quant aux responsabilités des uns et des autres. Je rappelle tout de même, notamment pour ceux et celles qui prennent le temps de nous suivre sur Léman Bleu, que les budgets du Grand Théâtre sont tenus depuis 2011, époque où j'ai pris mes fonctions, malgré le déficit structurel qui est avéré.

Parallèlement, nous avons initié une négociation avec le Canton. Je me rappelle d'ailleurs que plusieurs commissaires aux arts et à la culture m'avaient dit à l'époque que j'étais naïf: «Vous êtes naïf, le Canton ne rentrera jamais dans le Grand Théâtre.» Nous avons mené notre bonhomme de chemin, qui a abouti à l'entrée du Canton dans le Grand Théâtre à partir de l'année 2015. Cette stratégie a commencé à fonctionner. La machine s'est incontestablement grippée quand ce Conseil municipal – unanimement, de mémoire – a voulu qu'on avance les travaux de rénovation de deux ans, puisque le Grand Théâtre n'est pas seulement la priorité

## Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

pour la fondation du Grand Théâtre, son public, sa direction ou le Conseil administratif; il l'est aussi pour ce Conseil municipal. M. Holenweg a d'ailleurs bien rappelé que nous sommes aussi les héritiers et les héritières de choix antérieurs.

Ce Conseil a donc exigé du Conseil administratif – c'était quasiment un chantage –, que le chantier soit avancé de deux ans. Nous avons hésité à vous suivre avec M. Pagani, mais on nous menaçait de ne pas voter d'autres crédits. Le chantier a donc été accéléré. Je pense sincèrement aujourd'hui que l'un des défauts d'un choix de l'époque de ne pas inclure d'emblée la machinerie dans le crédit du chantier – ce dont je n'étais d'ailleurs pas informé – relève de ce choix d'accélérer le chantier. Si on l'avait intégré dans le crédit, celui-ci aurait évidemment été encore plus important.

Il y a un deuxième choix que ce Conseil municipal soutenait à fond, c'était le fait de ne pas interrompre l'exploitation de la maison pendant la période de chantier. Ça se défend d'ailleurs, car on peut interrompre un opéra ou un théâtre pendant six mois, mais ça devient plus compliqué si ça dure plus longtemps pour la viabilité de l'institution et bien sûr pour l'ensemble de l'activité du personnel.

L'Opéra des Nations, c'est une solution que le conseil de fondation a menée de A à Z. Cette opération coûtait moins cher – c'est avéré – que toute autre solution, par exemple la location du Bâtiment des Forces-Motrices (BFM). Il est vrai que le Grand Théâtre s'était installé au BFM pour une année quelques années auparavant grâce à un généreux mécène auquel on peut être très reconnaissant, mais s'agissant du chantier de rénovation, ça aurait été pour deux ans au moins – il s'avère que ça a duré trois ans – et encore, sans être complètement dans les murs, en nous obligeant à laisser la place à d'autres usagers et à des prix qui restaient *in fine* beaucoup plus chers qu'avec la solution de l'Opéra des Nations.

L'Opéra des Nations est une opération qui a été menée par la fondation, avec l'appui très actif de mon collègue Rémy Pagani. L'engagement qui a été pris était que ça ne représente pas, dans la mesure du possible, un coût supplémentaire pour la Ville de Genève. Et je peux vous dire que si la Ville de Genève avait mené l'opération concernant le théâtre provisoire, ça lui aurait coûté beaucoup plus cher et le Conseil municipal aurait probablement peu apprécié de devoir voter des crédits spécifiques en plus du chantier de rénovation.

*In fine*, c'est vrai – et c'est moi qui suis allé convaincre l'ACG –, la subvention unique d'investissement de 3 millions de francs du Fonds intercommunal est allée compléter le financement de l'Opéra des Nations. Pour le reste, la fondation a fourni les éléments qui ont été demandés, et effectivement, il était clair que la vente de l'Opéra des Nations faisait partie du plan de financement de l'Opéra des Nations. Cette information n'est en soi pas nouvelle.

M. Spuhler me dit que ça se prévoit. Oui, les spécialistes ont prévu le chantier, mais, à l'automne 2017, nous apprenons qu'il aura six bons mois de retard...

## Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

Est-ce qu'on peut dire que c'est normal? Je sais que dans des opéras allemands, à côté de chez nous, ils n'ont pas six mois de retard, mais cinq ans, et ce n'est pas un surcoût de 10% ou de 20%, c'est jusqu'à cinq fois le budget initial. Je ne prends pas ça comme référence évidemment car tout surcoût, dépassement ou retard génère des désagréments très forts. Mais au lieu de déménager pendant l'été 2018, comme c'était prévu, on a déménagé en pleine saison 2018-2019. C'est de là que viennent les surcoûts, car cela a effectivement généré le crédit de l'année passée. J'espérais réellement ne pas devoir, au nom du Conseil administratif, vous solliciter à nouveau. Malheureusement, la facture n'était pas terminée, et je suis le premier à le regretter.

Maintenant, il ne faut pas non plus parler d'inégalité. Dans le cas du Grand Théâtre, ce qui est particulier, contrairement à d'autres acteurs culturels, c'est que le bâtiment appartient à la Ville et qu'une bonne partie du personnel est gérée par la Ville. On peut dire que la fondation a la maîtrise sur les coûts artistiques, sur la programmation bien sûr, sur la présence dans la cité, sur le personnel de la fondation, mais si le propriétaire, c'est-à-dire la Ville de Genève, ne leur rend pas le bâtiment à temps, eh bien, c'est forcément le propriétaire qui doit contribuer à trouver des solutions.

Quant à la question de la transparence, je partage entièrement la revendication de ce Conseil municipal. Si on prend l'exemple du rapport sur les notes de frais, j'ai dit dès fin juin au conseil de fondation – pas fin juillet – qu'il fallait anticiper la communication, vu la sensibilité et l'importance du sujet. On peut considérer que la fondation a pris trop de temps. Mais c'est faux de dire que les membres du conseil de fondation n'y ont pas eu accès, car il leur a été dit à plusieurs reprises que le rapport était à leur disposition à la fondation. Mais il est vrai aussi que le taux de présence des membres du conseil de fondation peut être très variable, selon les partis... Quant au bureau du conseil de fondation, si on veut jouer la carte partisane, puisqu'il y a aussi deux représentants du Parti libéral-radical et un représentant des mécènes, je pense qu'avant de jouer cette carte-là, il faut faire un peu attention, quand on a une maison en verre, de ne pas jeter des cailloux sur celle du voisin.

Cela dit, c'est un fait que les contrôles doivent être renforcés. Le département a écrit à plusieurs reprises à la fondation du Grand Théâtre pour lui dire que son système de contrôle interne, même s'il existait, était lacunaire et insuffisant. Je sais gré d'ailleurs à la nouvelle direction générale – on l'a dit – d'améliorer considérablement la situation en créant un poste dédié et en prenant des mesures actives, mais on n'efface pas plusieurs années de lacunes en un mois. Cela étant, il n'y a plus aucune volonté de faire de la culture du secret sur aucun point que ce soit.

Quant au Canton, ma foi, je l'ai déjà dit hier, je le redis, et plusieurs intervenants l'ont dit – à un moment donné il devra prendre ses responsabilités. S'il

## Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

refuse de donner suite à la votation populaire du mois de mai 2019, il faudra qu'il le dise publiquement. Je répète que 83% des électrices et des électeurs de ce canton ont clairement plaidé pour un rôle actif du Canton, y compris dans le financement des grandes institutions, ce qui inclut très clairement le Grand Théâtre.

L'audit de la Cour des comptes a commencé. J'espère effectivement qu'il confirmera les choix que j'ai déjà initiés il y a plusieurs mois en matière de gouvernance, comme je l'ai dit. J'ai parlé hier des servitudes, ça peut paraître anecdotique, mais ce n'est pas anodin, car ça représente des centaines de milliers de francs de recettes potentielles pour le Grand Théâtre. Il faut revoir la gouvernance notamment pour mieux distinguer ce qui relève de la fondation de ce qui relève de la Ville de Genève. Il faut aussi réviser la convention d'exploitation et j'espère que l'on pourra conclure dès que possible une convention quadriennale, car cela permettra aussi de lisser les aspects financiers.

Cela dit, vous dites, Mesdames et Messieurs, que nous demandons de l'argent en supplément depuis 2011. C'est faux. Ça fait deux années de suite effectivement que nous demandons un crédit supplémentaire. Je comprends la mauvaise humeur de ce Conseil municipal, mais derrière cela il y a du personnel, des salaires, des artisans; il y a des emplois.

Et quand j'entends certaines des pistes avancées, y compris à gauche d'ailleurs, les Verts ou Ensemble à gauche – je ne veux pas le soutenir et j'espère que personne dans ce Conseil ne le fera –, car ça veut dire qu'on économiserait sur les frais de fonctionnement. Ça veut dire potentiellement moins d'artisans à Genève, ça veut dire sous-traiter à des gens à l'étranger. Ça m'étonnerait que ce soit votre opinion, Mesdames et Messieurs. A part bien sûr pour certaines vedettes qu'on invite sur scène pour chanter, le Grand Théâtre est connu en Europe pour dépenser un maximum de ses moyens sur la scène locale – je parle des artisans qui travaillent autour du Grand Théâtre. Ça contribue très clairement à l'économie et à la diversité des métiers, comme l'a dit d'ailleurs M. Pagan.

Aujourd'hui, vous avez deux propositions. La première, la proposition PR-1376, concerne le crédit extraordinaire. Elle est dotée de la clause d'urgence à son article 4. Quant à la seconde, la proposition PR-1377, elle concerne le budget de saison. Et puisque je crois que tout le monde a reconnu la qualité et l'intérêt de la stratégie à la fois artistique et culturelle de la nouvelle direction générale, j'aimerais qu'on ne commence pas par un aveu de défiance vis-à-vis de cette direction générale. Je vous invite donc à voter ce budget de saison, qui est surtout un acte politique, puisque l'acte financier est dans le budget de la Ville à proprement parler. Je vous invite aussi à voter ce crédit extraordinaire pour donner au Grand Théâtre les moyens de fonctionner. Et d'ici quelques mois, il faudrait effectivement que nous puissions vous amener la convention de subvention quadriennale, comme le font toutes les institutions culturelles.

Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

Cela étant, il n'y a pas d'inégalité de traitement. M<sup>me</sup> Maria Pérez a cité un exemple concret. Il arrive effectivement qu'on réduise les subventions parce que c'est aussi notre travail de le faire – c'est très rare heureusement – quand une activité est clairement insatisfaisante, qu'elle n'atteint pas ses objectifs. Il y a assez d'autres actrices et acteurs culturels qui font un excellent travail sur la place, y compris au sein de l'Usine. Effectivement, PTR a eu une diminution de subvention, mais elle est tout à fait justifiée, au vu du bilan qui a été fait avec eux. Ils pourront la regagner bientôt si des améliorations sont apportées. Ça fait partie du travail, ce n'est pas toujours agréable, mais ça fait partie de nos responsabilités.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à voter ces deux propositions, avec la clause d'urgence comme prévu.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Nous allons passer au vote de ces propositions. Nous allons d'abord voter les amendements et nous devons également voter la clause d'urgence.

S'agissant de la proposition PR-1376, trois amendements ont été déposés. Le premier amendement, présenté par Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli et Annick Ecuyer, demande de modifier l'article premier de la proposition PR-1376 afin de diminuer la subvention au Grand Théâtre d'un montant de 1 327 329 francs. Madame Pérez, vous avez la parole pour défendre cet amendement.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).** Comme je l'ai dit précédemment, vous vous apprêtez à voter la couverture de déficit pour la saison passée. Nous pensons qu'au vu des informations dont nous sommes nantis et dont les médias se sont fait l'écho nous devons prendre nos responsabilités et ne pas voter de rallonge la tête dans le sac, sachant – même M. le magistrat Kanaan le dit – qu'on peut gagner sur la billetterie avec les servitudes et qu'il y a des largesses au niveau des cartes de crédit. Ce crédit de presque 1,4 million de francs peut donc tout à fait être économisé. Finalement, les dysfonctionnements qui ont eu lieu par le passé, le Grand Théâtre entend les faire perdurer. Nous n'entendons pas que la situation continue ainsi et nous invitons ce plénum à supprimer cette couverture de déficit anticipée.

**La présidente.** Pour le deuxième amendement, signé par MM. et M<sup>mes</sup> Ulrich Jotterand, Maria Vittoria Romano, François Mireval, Maria Casares et Delphine Wuest, que M<sup>me</sup> Romano a déjà évoqué, je donne encore la parole à M. Ulrich Jotterand.

Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

**M. Ulrich Jotterand** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous vous invitons à soutenir cet amendement. Il ne pose pas de difficulté pour le fonctionnement du Grand Théâtre – c’est le premier point. Il nous semble, deuxième point, qu’il vaut mieux, en bonne logique financière, voter des déficits sur la base de comptes plutôt que sur la base d’un budget présenté dans la proposition PR-1377.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le troisième amendement, signé par M<sup>me</sup> Maria Pérez, demande de supprimer l’article 4 de la proposition PR-1376, relatif à la clause d’urgence. Madame Pérez, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (ÈàG). Merci. C’est en examinant attentivement cette proposition – mon collègue Morten Gisselbaek vous a fait hier une liste à la Prévert de tout ce qu’incluait cette rallonge – que nous nous sommes aperçus que la question du paiement des salaires du personnel n’y était pas incluse.

Je pense donc que cette clause d’urgence est à argumenter. On ne peut pas simplement présenter une clause d’urgence parce que le Conseil administratif la propose ou parce que le Conseil municipal décide comme ça de voter une clause d’urgence, d’autant que cela induit pour la population, pour l’espace démocratique, qu’on ne peut pas demander le référendum. C’est donc quand même un acte grave.

Je vous enjoins de supprimer cette clause d’urgence, simplement parce qu’elle n’est pas justifiée et que n’importe quel citoyen pourrait essayer de la faire annuler – et j’espère qu’il s’en trouvera un pour le faire. Vous ne pouvez pas décider sans argumentation de faire une clause d’urgence... Moi, j’aimerais entendre l’argumentaire, mais pas juste sur la base du fait qu’on ne peut pas payer les salaires – non, il faut l’argumenter. J’aimerais entendre l’argumentaire sur la base de la proposition PR-1376 qui nous est présentée. Or, je vous assure qu’il n’y a nulle trace du paiement des salaires dans cette proposition. Donc, franchement, ça ne colle pas, et je vous enjoins de supprimer cet article.

**La présidente.** M. Kanaan veut prendre la parole. Je la lui cède.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Volontiers, Madame la présidente. Au niveau du Conseil administratif, nous ne mettons pas de clause d’urgence comme ça sur un coup de tête. M<sup>me</sup> Pérez fait allusion à des comptes qui justifieraient les dépassements. Concrètement, la fondation du Grand Théâtre nous a informés qu’elle avait besoin rapidement de ces fonds, sinon elle serait en rupture

Proposition: subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre

de trésorerie, et là ce sont les salaires qui sont en jeu. Elle a ajouté que cette rupture de trésorerie pourrait apparaître déjà au mois de décembre, au plus tard en janvier. C'est pour ça que nous avons mis la clause d'urgence. Effectivement, elle n'est pas proposée à la légère.

**La présidente.** Je vous lis l'article 32 de la loi sur l'administration des communes (LAC) concernant la clause d'urgence: «Le Conseil municipal peut munir une délibération de la clause d'urgence, si les conditions de l'article 79 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, sont remplies.» Je vous livre les conditions contenues dans l'article 79, alinéa 1 de la Constitution de la République et canton de Genève: «Les délibérations dont l'exécution ne souffre aucun retard peuvent être déclarées urgentes par décision du Conseil municipal à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres.» Nous procéderons au décompte des voix afin de déterminer si la majorité des deux tiers est atteinte, ce qui nous prendra quelques minutes.

#### *Deuxième débat*

*Mis aux voix, le premier amendement de M<sup>me</sup> Pérez est refusé par 38 non contre 30 oui (2 abstentions).*

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Romano est accepté par 45 oui contre 25 non (1 abstention). (Applaudissements.)*

*Mis aux voix, le deuxième amendement de M<sup>me</sup> Pérez portant sur la clause d'urgence est refusé par 38 non contre 25 oui (7 abstentions).*

**La présidente.** Avant de vous faire voter la délibération amendée, je vous fais voter l'article 4 de la délibération PR-1376 relative à cette clause d'urgence, car elle doit être votée par le Conseil municipal. Je rappelle qu'il doit y avoir une majorité des deux tiers pour qu'elle soit acceptée. (*Remarque.*) En effet, nous allons d'abord passer au vote de la délibération amendée. Nous voterons la clause d'urgence ensuite. (*Brouhaha.*) Qu'est-ce qu'il y a? (*Remarque.*) Il y a des problèmes techniques, c'est ça? (*Remarque de M<sup>me</sup> Casares. Il y a un problème avec la carte de vote de M<sup>me</sup> Ojalvo.*) J'ai entendu, Madame Casares, je ne peux pas régler ce problème technique. Elle se lèvera pour donner sa voix, je ne vois pas comment on peut faire autrement.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 49 oui contre 8 non (15 abstentions).

*Mis aux voix, l'article 4 de la délibération portant sur la clause d'urgence est refusé par 24 non contre 38 oui (8 abstentions).*

**La présidente.** Il aurait fallu 42 oui pour que cette clause d'urgence soit acceptée. Cette clause d'urgence n'est pas acceptée. Nous passons maintenant à la proposition PR-1377. Il s'agit donc de prendre acte du budget 2019-2020. Nous avons déjà largement débattu de cet objet, alors je vous en prie, soyez brefs...

## **7. Rapports oraux de la commission des finances et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2019 en vue de l'approbation du budget de la saison 2019-2020 du Grand Théâtre de Genève (PR-1377 A)<sup>1</sup>.**

**La présidente.** M. Jotterand, le président de la commission des arts et de la culture, ne souhaite pas prendre la parole... Madame Arlotti, vous avez la parole.

### *Suite du premier débat*

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). Je serai brève étant donné que la proposition PR-1377 portant sur le budget du Grand Théâtre a été traitée en urgence pour les mêmes motifs que la proposition PR-1376. Nous avons fait différentes auditions en commission, notamment celles du conseil de fondation et du Contrôle interne de la Ville de Genève. Je vous les résume brièvement parce que nous en parlons déjà beaucoup depuis hier soir.

Ce qui nous pose problème, c'est effectivement le manque de transparence. En l'état, nous avons encore des questions qui restent ouvertes. Comme je le disais hier soir, nous avons appris, en partie par la presse, le résumé de ce que révélait le rapport sur les notes de frais de la fondation du Grand Théâtre. C'est absolument inacceptable de travailler dans ces conditions. Ce rapport avait déjà été présenté à la fondation au mois de septembre. En commission, la présidente de la fondation nous avait dit qu'il fallait préciser les choses. Le rapport était déjà

---

<sup>1</sup> Rapports, 2756.

dans un état lisible. Nous l'avons eu sauf erreur le 28 novembre, il y a quelques jours à peine. L'article de presse qui parle de ce rapport date lui du 20 novembre dernier, suite à quoi la Cour des comptes a ouvert un audit sur le Grand Théâtre.

Nous savons que le Contrôle interne de la Ville de Genève avait, dans ses priorités, la proposition de faire un audit de gouvernance à la suite du retard de chantier et tous les problèmes budgétaires liés au Grand Théâtre...

**La présidente.** On parle bien de la proposition PR-1377, Madame Arlotti? On parle du budget 2019-2020...

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* Oui, Madame la présidente. Je souhaiterais juste dire que l'audit prévu par le Contrôle interne de la Ville de Genève pour 2019-2020, à la suite de tous les problèmes financiers de ces deux dernières années et probablement aussi ceux qui concernent la gestion du Grand Théâtre, avait été proposé à l'interne. M. Kanaan a décidé de différer cet audit. En l'état, nous ne pouvons pas voter un budget sans avoir des précisions sur des questions qui restent quand même floues. Nous ne voterons pas cette proposition.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Les débats wagnériens avec de la musique au Grand Théâtre, c'est un plaisir. Au Conseil municipal, les débats-fleuves sur ce grand sujet commencent effectivement nous aussi à nous saturer un peu. C'était juste pour confirmer que le Parti libéral-radical, à titre exceptionnel, s'abstiendra sur la proposition PR-1377. Mais c'est une abstention attentive, ou même plus, attentiste. Nous savons que le conseil de fondation se réunit prochainement, avant le vote du budget; nous sommes donc dans l'attente de bonnes nouvelles qui pourraient nous confirmer que le Grand Théâtre a pris des résolutions importantes pour suivre les recommandations et tout ce qui lui a été demandé ce soir par les différents partis et intervenants.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Pascal Holenweg, vous avez la parole.

*M. Pascal Holenweg* (S). Non, c'est un accident...

**La présidente.** Ah, c'est un accident... Monsieur Sormanni, vous avez la parole. Est-ce aussi un accident?

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci quand même! Moi j'ai de la peine à comprendre ce Conseil municipal, mais enfin chacun fait ses choix et assumera ses décisions... Vous avez pris en otage le Grand Théâtre et vous avez surtout pris en otage le personnel du Grand Théâtre et les artistes, car cette proposition PR-1376 à moitié rabotée et sans clause d'urgence, ça va poser un problème...

J'en viens au budget, et au budget qui est en cours évidemment... Si vous ne votez pas ce budget, je ne sais pas comment ils vont continuer à fonctionner. Donc, Mesdames et Messieurs, soyez responsables et votez ce budget. Nous avons relevé les problématiques qui entachent le Grand Théâtre, nous avons demandé un certain nombre de choses. Oui, ils doivent jouer la transparence; oui, on doit éclaircir un certain nombre de problèmes, et la Cour des comptes va s'en occuper. Mais nous n'aurons pas ce rapport avant six mois, Mesdames et Messieurs! Vous voulez fermer le Grand Théâtre pendant six mois? Parce que c'est ce que vous êtes en train d'acter en vous comportant comme ça! Oui, on prendra les mesures, mais on attendra le rapport de la Cour des comptes que l'on aura au mieux au mois de juin.

Ce n'est pas responsable d'agir ainsi, il faut voter un budget pour que le Grand Théâtre reste ouvert, autrement on va leur demander de fermer. Je vous invite donc à voter cette proposition PR-1377.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Ecoutez, moi je fais une suggestion à ce Conseil municipal. Au vu des nouvelles informations qui nous sont parvenues, au vu des questions qui restent en suspens aussi bien sur les comptes que sur le budget qui se calque finalement toujours sur celui des années précédentes, au vu de tous les dysfonctionnements auxquels on est confrontés et des nombreuses questions que nous avons tous, je propose de renvoyer ce budget en commission, peut-être dans une commission différente – je propose la commission des finances. M. Kanaan et le bureau du conseil de fondation du Grand Théâtre pourront anticiper l'audit sur le Grand Théâtre et venir répondre aux nombreuses questions que nous avons.

J'en cite quelques-unes: pourquoi la présidente de la fondation du Grand Théâtre est payée 100 000 francs, et pour quel taux d'activité? Que fait-elle exactement? Comment la cheffe du service du département de M. Kanaan intervient auprès de cette institution? Quel est le salaire du directeur? Comment se fait-il que pour le ballet du Grand Théâtre une personne voyage aux quatre coins de la planète? Y a-t-il vraiment besoin de multiplier ces vols par centaines et ces usages de cartes de crédit? Est-ce qu'il n'y a pas une autre façon de faire?

Nous sommes simplement en train de faire perdurer la situation, de faire un copier-coller de ce qui s'est passé l'année dernière et de valider les dysfonctionnements de cette institution. C'est ce que nous sommes en train de faire. Nous

devenons donc coresponsables. Si vous êtes un tant soit peu interpellés par la demande de la population en matière de bonne gestion des deniers publics et de transparence, moi je vous enjoins de prendre vos responsabilités. Que ceux qui pensent que quoi qu'il se passe avec cette institution phare, quels que soient les problèmes, nous devons la subventionner votent la tête dans le sac, et peut-être qu'il y a des personnes responsables ici qui voudront simplement poser des questions.

M. Kanaan, M. Pagani et ce conseil de fondation peuvent décider de venir en commission s'expliquer dès la prochaine séance. Nous ne sommes pas obligés d'attendre six ou sept mois pour avoir les conclusions de la Cour des comptes. On nous doit des explications. Ces explications, nous les devons à la population, qui est ponctionnée en impôts. Nous sommes le dernier maillon qui garantit le bon fonctionnement de l'institution et qui veille au bon usage des deniers publics. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas le garantir, alors nous devons prendre nos responsabilités. Je fais une demande formelle de renvoi en commission des finances, mais je demande de toute façon un vote nominal sur cette question afin que chacun prenne ses responsabilités.

**La présidente.** La parole est à M. Pascal Holenweg... ou c'est encore un accident?

**M. Pascal Holenweg (S).** Ce n'est pas un accident, à moins que je ne sois moi-même un accident et je conçois que ça puisse se discuter...

**La présidente.** Je ne me prononcerai pas là-dessus...

*M. Pascal Holenweg.* Je rappelle que le budget sur lequel nous sommes supposés nous prononcer est le budget d'une saison qui a déjà commencé depuis trois mois. L'acte de voter le budget du Grand Théâtre n'est pas l'acte décisif pour le fonctionnement du Grand Théâtre et l'octroi des ressources de la Ville de Genève. L'acte décisif, c'est le vote du budget de la Ville, qui contient à la fois la subvention accordée au Grand Théâtre et le paiement des salaires de la moitié du personnel qui travaille au Grand Théâtre. Même si nous ne votions pas le budget ce soir, nous n'empêcherions pas que la saison a déjà commencé depuis trois mois.

C'est le problème éternel de la non-concordance des temps budgétaires entre celui de la fondation du Grand Théâtre et celui de la Ville de Genève. La

fondation du Grand Théâtre fonctionne sur un budget par saison, la Ville fonctionne sur un budget par année civile. Même si nous refusions de voter le budget, ou même si nous repoussions le vote du budget, la saison n'en aurait pas moins commencé depuis trois mois.

La question du financement du Grand Théâtre par la Ville de Genève, il faut que nous nous la posions au moment où nous débattons du budget de la Ville de Genève. Encore une fois, c'est ce budget-là qui contient la subvention et le paiement des salaires du personnel de la Ville de Genève affecté au Grand Théâtre.

**La présidente.** Nous passons au vote de la proposition PR-1377. (*Remarques.*) Christian, il faut sonner! (*Ndlr: l'huissier du Conseil municipal.*) Merci. Tout le monde est là? Je vous fais voter d'abord le renvoi en commission des finances. Je rappelle que le vote nominal a été demandé...

#### *Deuxième débat*

*Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la proposition à la commission des finances est refusé par 45 non contre 22 oui (1 abstention).*

#### *Ont voté non (45):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>m</sup>c Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M<sup>m</sup>c Anne Carron (PDC), M<sup>m</sup>c Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>m</sup>c Alia Chaker Mangeat (PDC), M<sup>m</sup>c Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>m</sup>c Daniela Dosseva (MCG), M. Steven Francisco (S), M. Gashi Sami (HP), M<sup>m</sup>c Corinne Goehnerda Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>m</sup>c Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>m</sup>c Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Amar Madani (MCG), M<sup>m</sup>c Danièle Magnin (MCG), M. Antoine Maulini (Ve), M<sup>m</sup>c Yasmine Menétréy (MCG), M. François Mireval (S), M<sup>m</sup>c Dalya Mitri Davidshofer (S), M. Léonard Montavon (PDC), M<sup>m</sup>c Amanda Ojalvo (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>m</sup>c Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>m</sup>c Maria Vittoria Romano (S), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M<sup>m</sup>c Albane Schlechten (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M<sup>m</sup>c Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>m</sup>c Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

*Ont voté oui (22):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Georges Martinoli (PLR), M. Michel Nargi (PLR), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).

*S'est abstenu (1):*

M. Olivier Gurtner (S).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):*

M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Guy Dossan (PLR), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Lionel Ricou (PDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

**Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique de la délibération est accepté par 45 oui contre 8 non (15 abstentions).**

*Ont voté oui (45):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Steven Francisco (S), M. Gashi Sami (HP), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S),

M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Antoine Maulini (Ve), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Dalya Mitri Davidshofer (S), M. Léonard Montavon (PDC), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

*Ont voté non (8):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Gazi Sahin (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).

*Se sont abstenus (15):*

M. Pierre de Bocard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Olivier Gurtner (S), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Georges Martinoli (PLR), M. Michel Nargi (PLR), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Thomas Zogg (MCG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Guy Dossan (PLR), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Lionel Ricou (PDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

2834

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2019 (après-midi)  
Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

La délibération est ainsi conçue:

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du Grand Théâtre de Genève,

*décide:*

*Article unique.* – Le budget de la saison 2019-2020 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

**La présidente.** Le troisième débat est demandé... Votre demande est-elle suivie par le tiers de l'assemblée, Madame la conseillère municipale?

*Mis aux voix, le troisième débat est refusé (49 non contre 17 oui et 1 abstention).*

*Le troisième débat ayant été refusé, la délibération devient définitive.*

## **8. Rapports oraux de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 mars 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs destiné à subventionner la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (PR-1351 A/B)<sup>1</sup>.**

**M<sup>me</sup> Anne Carron, présidente de la commission des finances (PDC).** Quelques mots pour préciser que cet objet, renvoyé au printemps à la commission des finances, faisait partie des propositions du Conseil administratif gelées dans le cadre du désaccord entre une majorité de la commission et le Conseil administratif sur la transmission d'audits aux membres du Conseil municipal.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 176<sup>e</sup> année»: Proposition, 7691.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Fin juin, cet objet a été dégelé en raison surtout de l'attente de la Confédération sur la détermination de la Ville de Genève, dernier membre à ne pas s'être positionné sur cette fondation. Les 100 000 francs de participation de la Ville de Genève au budget de fonctionnement de cette fondation ne sont pas passés comme une lettre à la poste en commission. Le rapporteur de minorité, notamment, en donnera les raisons.

J'aimerais remercier la rapporteuse de majorité, M<sup>me</sup> Maria Casares, du rapport écrit complet qu'elle a rendu très rapidement afin que nous puissions traiter cette proposition ce soir. Je reprendrai plus tard la parole pour donner la position du Parti démocrate-chrétien.

**La présidente.** Merci. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Maria Casares pour le rapport oral de majorité.

**M<sup>me</sup> Maria Casares, rapporteuse de majorité (S).** Merci, Madame la présidente. La proposition du Conseil administratif du 27 mars 2019, comme l'a nommée la présidente de la commission des finances, vise à ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs destiné à subventionner la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA). Cette proposition émane du Conseil administratif et demande au Conseil municipal de voter 100 000 francs pour cette fondation. La commission a traité ce sujet en quatre séances.

Je tiens à rappeler que cette fondation a été créée par la Confédération pour une durée limitée de trois ans. C'est un projet pilote que la Confédération a voulu mettre en place, avec la collaboration du Canton. Selon ses statuts – vous les trouverez à la fin du rapport de majorité – la présidence et la vice-présidence sont nommées par les membres fondateurs. Ainsi, MM. Peter Brabeck-Letmathe, président, et Patrick Aebischer, vice-président, ont été choisis par les fondateurs et la Ville de Genève n'a pas eu grand-chose à dire. La Confédération et le Canton nomment un représentant chacun et, sauf erreur de ma part, nous n'avons pour l'instant pas le nom du représentant au niveau cantonal. (*Remarque.*) On me souffle que c'est M<sup>me</sup> Calmy-Rey. Pour la Ville, c'est M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.

La Confédération va verser 1 million de francs par an pour financer cette structure. Nous avons reçu M<sup>me</sup> Salerno, qui nous a rappelé, lors de son exposé des motifs, l'importance de la Genève internationale et le nombre important d'organisations internationales résidentes dans le canton. Pour elle, cette fondation est une opportunité de donner une nouvelle impulsion à la Genève internationale, de repartir sur un nouvel élan et de ne pas rester sur des acquis. Elle disait qu'il était crucial, si l'on souhaite que Genève reste à l'avenir un centre de

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

gouvernance mondial pertinent, qu'elle se préoccupe des thèmes émergents qui auront un impact profond sur la société et nos modes de vie.

Pour le Conseil administratif, ce projet est une opportunité de développer et d'augmenter la présence à Genève d'acteurs et d'organisations internationales. L'apport est important pour le produit intérieur brut (PIB) genevois et le PIB suisse. Le monde change très rapidement, et il faut donner des opportunités pour apporter des réponses nouvelles sur de nouveaux besoins. Actuellement, ce GESDA est en phase de test, je l'ai dit tout à l'heure. Les champs d'étude possibles sont l'édition génétique, la création d'un Conseil européen pour la recherche nucléaire de la Terre (CERN de la Terre), la déplastification des océans, la préservation des coraux et le développement des nouvelles technologies. Ces thèmes font partie des priorités de la fondation.

Les commissaires aux finances ont posé plusieurs questions sur cette fondation. Ils étaient très sceptiques et leurs interrogations ont surtout porté sur l'absence de représentation du monde académique, notamment de Genève. Ils étaient étonnés qu'il n'y ait pas plus de représentants du monde académique dans le conseil de fondation. M<sup>me</sup> Salerno nous a d'ailleurs fait part de son souhait de lui proposer le président du CERN, et c'est ce qu'elle fera. M<sup>me</sup> Salerno et le Conseil administratif pensent d'ailleurs que si la Ville de Genève n'est pas à l'intérieur de cette fondation, elle risque de perdre des informations importantes.

La commission des finances a voulu avoir également un autre versant de la politique au niveau international et c'est pourquoi elle a demandé à auditionner l'organisation Swissaid. Elle a auditionné M<sup>me</sup> Judith Reusser, responsable de la politique de développement de Swissaid dans le secteur des semences et M. Denis Ruyschaert, membre du conseil de fondation de Swissaid et sauf erreur son vice-président.

M<sup>me</sup> Reusser s'est dite très surprise du choix des thématiques retenues par la fondation – le génie génétique et l'intelligence artificielle –, et également de la nomination du président et du vice-président qui émanent tous deux de l'institution Nestlé. Elle nous a fait part aussi d'une lettre que Swissaid, accompagnée de 22 autres organisations, a envoyée à la Confédération pour communiquer leur inquiétude sur la constitution de cette fondation. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a répondu, mais de manière un peu laconique, comme vous avez pu le constater dans le rapport que je vous ai rendu, puisque j'y ai inclus la lettre de Swissaid et la réponse de la Confédération.

**M. Tobias Schnebli, rapporteur de minorité (EàG).** Nous devons confirmer ce soir la décision de subventionner une fondation qui a été créée par le DFAE, en collaboration avec le Conseil d'Etat, donc la République et canton de Genève. Le statut de la Ville dans cette fondation est pratiquement inexistant,

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

si ce n'est que la Ville de Genève est priée de verser, pour les trois prochaines années, 100 000 francs pour cette fondation. La seule mention du statut de la Ville dans les statuts de cette fondation, c'est que le Conseil d'Etat consulte la Ville avant de nommer son propre représentant.

Autrement, cette fondation est effectivement très partielle et très orientée. C'est un type de fondation qui fait la part belle aux sociétés privées multinationales dont sont issus M. Peter Brabeck, son président et ancien président-directeur général de Nestlé, ainsi que M. Patrick Aebischer, qui n'était pas directement patron de Nestlé mais qui siégeait au sein du conseil d'administration, alors même qu'il dirigeait l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Ce qui est problématique dans cette fondation, c'est que ces deux messieurs nommés par la Confédération sont certes accompagnés de deux autres personnes, M<sup>me</sup> Micheline Calmy-Rey, qui a été choisie par le Conseil d'Etat, et un spécialiste du génie génétique et de l'intelligence artificielle – j'y reviendrai – qui a été choisi par la Confédération, mais ce sont eux, les président et vice-président qui vont choisir cinq autres membres du conseil de fondation. C'est dire qu'ils ont pratiquement carte blanche pour que siègent dans cette fondation des personnes uniquement choisies par eux-mêmes. Il y a là un vrai déficit démocratique, d'autant plus inquiétant si on pense aux questions dont devrait s'occuper cette fondation à la croisée des chemins entre la diplomatie, les entreprises et le monde scientifique.

Les thèmes sont notamment l'intelligence artificielle – on l'a mentionné. Mais pourquoi? Pour organiser la gestion des ressources naturelles. L'autre thème principal, c'est le génie génétique. Or, il suffit de rappeler quel est le bagage d'un ancien patron de Nestlé dans la question de la gestion des ressources naturelles. Il suffit de penser au rôle que joue Nestlé dans la privatisation de l'eau au niveau mondial. Il y a un exemple pas si lointain, puisque ça se passe en Lorraine, dans les Vosges, dans le village de Vittel et de trois autres communes voisines. La privatisation de l'eau par Nestlé pour ses marques Vittel et Contrex a conduit non seulement à la privatisation de l'eau mais aussi à la privation de l'eau pour les communes impliquées et les agriculteurs de toute une région. Il est même maintenant question de poser de grosses conduites pour amener l'eau depuis des départements voisins, puisque le département concerné est en train de s'assécher. La nappe phréatique est totalement exploitée, totalement privatisée par Nestlé.

Il y aurait beaucoup d'autres exemples dans le monde entier qui montrent que ce type de gestion des ressources naturelles est celui qui pose aujourd'hui le plus de problèmes sociaux et environnementaux dans le monde. Or, ce n'est pas avec une fondation qui déjà, de fait, exclut la société civile du monde entier qu'on affrontera ces questions à Genève dans les institutions onusiennes.

A ce niveau-là, le signal qu'a donné le Conseil administratif, un conseil administratif à majorité de gauche, avec deux représentants du Parti socialiste,

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

un représentant d'Ensemble à gauche et une représentante des Verts, en soutenant un projet qui émane du département de M. Cassis, qui est parfaitement en ligne avec d'autres initiatives de ce département fédéral, est très préoccupant, puisqu'on assiste même à une privatisation rampante de l'aide et de la coopération au développement.

Dans le cas présent, cela revient à confier de telles problématiques à des personnes qui ont le bagage et la culture des grandes multinationales, en très bonne partie à l'origine des problèmes sociétaux que le monde rencontre, notamment à cause du pillage des ressources naturelles et de la privatisation et du brevetage de la vie et du vivant, entre autres par le génie génétique tel qu'il est pratiqué dans de nombreux pays. C'est pourquoi ces deux questions sociétales ne doivent pas être laissées à des gens avec le bagage de M. Brabeck ou de M. Aebischer.

Je rappelle juste, puisque ça concerne un peu aussi ce qui s'est passé à Genève il y a quelques années, que Patrick Aebischer avait inauguré lorsqu'il était à l'EPFL et siégeait aussi à Nestlé un partenariat public-privé avec la fondation Gandur pour l'art. C'est un partenariat public-privé qui a foiré lamentablement parce qu'on s'est bien aperçu qu'il donnait là aussi la part belle à un privé, en l'occurrence à un milliardaire du pétrole, pour décider qui occuperait la chaire en humanités numériques, puisqu'il était question de numérisation de la culture, comme il est question aujourd'hui d'intelligence artificielle et de numérisation dans la gestion des ressources naturelles au niveau global.

La Ville de Genève ferait donc vraiment bien de réfléchir avant de donner ce signal de caution – y compris en l'accompagnant d'un chèque de 100 000 francs chaque année – à une fondation très partielle et très orientée, comme nous l'ont rappelé les représentants de Swissaid au nom de 22 organisations de coopération au développement, de soutien aux paysans, à l'agriculture et à la souveraineté alimentaire qui ont soutenu une lettre très critique demandant à la Confédération de ne pas soutenir une telle fondation.

Je vous remercie donc de suivre l'avis d'une minorité, malheureusement, de la commission – celui de l'Alternative, c'est-à-dire le Parti socialiste, les Verts et Ensemble à gauche, avec ses deux représentants, de refuser ce crédit destiné à cette fondation.

*Premier débat*

**M. Pascal Holenweg (S).** Aux raisons qui viennent d'être données par Tobias Schnebli pour nous convaincre de refuser cette proposition, qui a été refusée par l'Alternative en commission, s'ajoutent celles qui ont été données dans la lettre adressée au conseiller fédéral Ignazio Cassis, puisqu'il est encore conseiller fédéral et qu'il n'a pas encore été remplacé par une Verte. (*Rires.*)

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Je me permettrai simplement de vous lire l'essentiel de la lettre en question, car c'est beaucoup plus simple que de refaire un discours qui a déjà été écrit: «L'opacité autour de cette fondation a suscité plusieurs débats au Parlement et auprès du public, relayés par les médias. L'initiative GESDA intervient à un moment où la politique étrangère suisse connaît une réorientation stratégique, que ce soit dans sa politique de pays hôte ou sa politique de la coopération internationale. Nous attendons de la Suisse qu'elle concentre ses efforts sur la réduction de la pauvreté et le développement durable. L'Agenda 2030 de l'ONU en fixe le calendrier.» Et effectivement, la fondation proposée est un peu excentrique par rapport à cet objectif central...

Je poursuis: «La Fondation GESDA bénéficiera d'un financement de la Confédération de trois millions de francs suisses. Dans un souci de transparence, nous vous demandons de nous éclairer sur les objectifs et les orientations de cette fondation. Une telle transparence est indispensable pour que la crédibilité internationale de la Suisse ne soit pas mise en péril.»

Les organisations signataires demandent ensuite au conseiller fédéral de les «éclairer sur la façon dont la Fondation rendra compte de ses activités (...). Il est essentiel que les activités de la Fondation puissent être suivies. Par ailleurs, la Confédération s'est pour l'instant engagée à soutenir cette fondation pour une période de trois ans. Qu'en est-il du financement à long terme? La Fondation devrait analyser les défis technologiques et scientifiques du XXI<sup>e</sup> siècle et proposer des solutions.» On parle ensuite d'intelligence artificielle. Nous préférons quant à nous l'intelligence naturelle, mais là il s'agit d'intelligence artificielle. Je poursuis: «L'intelligence artificielle et le génie génétique ont été parmi les sujets importants mentionnés. Les organisations soussignées sont convaincues que la science et la diplomatie peuvent apporter une contribution importante à la lutte contre la pauvreté et au développement durable. Toutefois, le débat sur les défis futurs doit être mené par l'ensemble de la société avec une participation active de la société civile. Or, nous ne constatons pas cela dans la configuration actuelle de la Fondation GESDA.»

J'ajoute que dans la configuration actuelle de cette fondation la Ville n'a même pas droit à un strapontin, tout juste à un «botte-cul»... Je termine: «Nous avons créé un site web avec l'URL [www.gesda.ch](http://www.gesda.ch), où des personnalités de la science et de la société identifient les problèmes pour lesquels nous avons un besoin urgent de solutions au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous vous demandons de considérer ces contributions comme des voix constructives pour façonner les activités de la fondation GESDA et l'engagement responsable de la Suisse pour un avenir durable.»

Vous comprendrez, à la lecture de cette lettre, que les objectifs que nous pouvons donner à la Ville de Genève en matière de lutte pour le développement durable, pour la justice sociale et pour la justice climatique ne correspondent ni à

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

la configuration ni aux objectifs que se donne la fondation qu'on nous propose de soutenir. Nous refuserons donc cette subvention.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Comme pour tous les projets nouveaux, nous ne pouvons pas avoir de certitude là non plus sur la capacité de cette fondation à apporter les bonnes solutions aux défis du monde actuel. Le Parti démocrate-chrétien considère néanmoins que ce nouvel outil est une opportunité et il ne veut pas juger de son utilité avant même que cette fondation ait pu démontrer de quoi elle est capable.

La Genève internationale – cela nous a été rappelé et nous en sommes persuadés – est un atout pour notre ville et notre canton. Elle participe à leur rayonnement dans le monde et a des retombées économiques importantes, qui sont bien nécessaires pour les collectivités publiques. Cette position de Genève n'est pas acquise, elle est soumise à la rude concurrence d'autres villes. Dans ce contexte, Genève ne doit pas dormir sur ses lauriers; elle doit rester compétitive.

Nous pensons, au Parti démocrate-chrétien, qu'il y a lieu que Genève participe à la stratégie de la Confédération de renforcement du rôle de la Suisse comme Etat hôte. Cette fondation s'inscrit dans cette stratégie, et c'est dans l'optique de ce renforcement que nous avons voté dans cette enceinte la participation de la Ville de Genève au crédit de rénovation du Palais des Nations.

Aujourd'hui, pour ce qui concerne le GESDA, nous entendons bien poursuivre dans cette voie. Nous l'avons dit en commission, cette fondation n'est sûrement pas parfaite. La qualité première que nous lui voyons est de positionner la Genève internationale qui nous est chère et nécessaire sur des thèmes émergents et de donner aux organisations internationales les outils dont elles ont besoin pour traiter des thèmes nouveaux et leur permettre d'intervenir efficacement sur le plan mondial. Ces objectifs sont remplis partiellement par d'autres organismes, il est vrai, mais la dimension transversale proposée par cette fondation, plutôt que la réflexion dite en silo qui prévaut actuellement, mérite d'être explorée. Elle est même nécessaire, quand on sait à quel point la science va vite et, au contraire, avec quelle lenteur les décisions peuvent se prendre par les collectivités publiques.

Cette fondation a déjà été créée, nous l'avons appris, mais nous aurions tort de nous priver de la possibilité de participer à son fonctionnement, car cela nous permettra d'avoir l'information et de mieux juger de son bien-fondé. Rendez-vous nous sera donné dans trois ans pour faire le bilan de ce nouvel outil, et c'est à ce moment-là que ce plénum pourra se prononcer en toute connaissance de cause. Pour l'heure, le Parti démocrate-chrétien votera le crédit de 100 000 francs.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Nous reprendrons cette discussion à 20 h 30.

## **9. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **10. Interpellations.**

Néant.

## **11. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 30.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	2798
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	2798
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2798
4. Questions orales . . . . .	2799
5. Projet de délibération du 18 janvier 2017 de M. Pascal Holenweg: «Réduction du temps de travail du personnel municipal» (PRD-134)	2800
6. Rapport oral de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 199 021 francs, au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir le déficit de la saison 2018-2019 et le déficit de la saison 2019-2020 (PR-1376 A). Suite du premier débat . . . . .	2802
7. Rapports oraux de la commission des finances et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2019 en vue de l'approbation du budget de la saison 2019-2020 du Grand Théâtre de Genève (PR-1377 A). Suite du premier débat . . . . .	2827
8. Rapports oraux de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 mars 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs destiné à subventionner la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (PR-1351 A/B) . . . . .	2834
9. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	2841
10. Interpellations . . . . .	2841
11. Questions écrites . . . . .	2841

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*